





Sommaire

Rapport de la présidence du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur général	05
Conseil de Fondation	06
Organigramme général	07
.....	
Rapports des directions	09
.....	
Rapport de performance	25
.....	
Comptes consolidés 2025	37
Rapport de l'organe de révision	58
.....	
Comptes 2025	61
Rapport de l'organe de révision	78



Q-Institutions
pour personnes avec
un handicap:2016



Rapport de la présidence du Conseil de Fondation



Pendant l'année 2025, le Conseil de Fondation a eu bien des occasions de s'engager pour le bien-être de nos bénéficiaires et de toutes les personnes qui travaillent dans notre Fondation.

Cette année a vu la suite, mais pas la fin, des discussions avec l'État sur les contrats de prestations. Des contacts très nombreux avec les services de l'État concernés et des rencontres avec les Conseillères d'État, dans un bel esprit de collaboration, ont permis de faire avancer la rédaction de ces contrats, tout en garantissant le bien-être de nos bénéficiaires, enfants, adolescent-e-s et adultes.

Il s'agit en effet d'une priorité absolue pour le Conseil de Fondation, de même que notre autonomie en tant que Fondation de droit privée. Les travaux continuent et nous espérons arriver à un résultat en début d'année 2026.

Les changements de structure de la Fondation, notamment l'ouverture de plusieurs Maisons de Vie, ont entraîné des conséquences sur l'organisation des Conseils de Parents. Un groupe de travail issu du Conseil de Fondation a élaboré de nouveaux statuts qui puissent tenir compte de l'évolution et de l'adaptabilité des différents Domaines de Compétences. Ainsi, nous avons ouvert la possibilité d'être représenté-e-s par un Conseil de Parents à toutes les structures (Domaines de Compétences ou Maisons de Vie) et nous avons cherché à renforcer les liens entre les Conseils, ainsi qu'avec l'ensemble de la Fondation par l'organisation de séances communes.

Pendant cette année, nous avons aussi procédé à l'engagement d'un nouveau directeur des Ressources Humaines, Monsieur Julien Rosselet, auquel nous souhaitons la bienvenue dans la Fondation, et beaucoup de plaisir à travailler pour notre belle mission.

Finalement, notre Conseil de Fondation a connu un renouvellement important de ses membres, avec l'arrivée de trois nouvelles personnes en 2025: Madame Corine Bolay Mercier, Monsieur Rajesh Ambigapathy, et Monsieur Edy Maurer. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du Conseil de Fondation.

La fin de l'année a aussi été marquée par la démission de Madame Françoise Gaschen, membre du Conseil de Fondation depuis 2015, membre du Bureau permanent du Conseil entre 2019 et 2023 et présidente du Conseil de Parents du DC FORTL, qui sera remplacée par Monsieur Patrick Mercet, représentant du CP FORTL. Autre démission, Monsieur Stanley Roth, représentant du Conseil de Parents de l'École Spécialisée depuis fin 2023. Nous les remercions sincèrement pour leur engagement et nous leur souhaitons le meilleur pour la suite.

Avec ces quelques lignes, j'aimerais aussi souligner l'engagement sans faille de toutes les personnes engagées dans notre Fondation, à tous les niveaux, et leur exprimer toute la reconnaissance du Conseil de Fondation.

Pour la Présidence du Conseil de Fondation
Carine Dekens Skupien, vice-présidente



Rapport du Directeur général



Il m'est, parfois, reproché d'être virulent contre l'État de Neuchâtel. Je regrette cette interprétation de mes propos. Je suis souvent opposé à la vision du conseil d'État actuel concernant les fondations privées à but non-lucratif, la mise en place d'une «contrôlite aigüe» et une vision parfois dogmatique concernant l'inclusion.

Il y eut une époque où le partenariat était un élément clé dans notre relation avec les services étatiques pour le bien-être des personnes en situation de handicap. La confiance était au rendez-vous et, évidemment, les éléments permettant une bonne gestion de la manne financière cantonale transmise à la Fondation dans le respect des lois, des règles comptables et autres éléments essentiels à la gestion d'une grande institution étaient appliqués (et le sont encore!). Malheureusement, le poids administratif augmente systématiquement avec des demandes parfois incompatibles avec la protection des données ou même avec des contradictions entre les différentes lois et règlements qui nous sont appliqués.

Cela fait 16 ans que j'ai l'honneur de diriger La Fondation Les Perce-Neige et je rêve encore d'un vrai partenariat avec l'État de Neuchâtel, dans le respect de notre constitution, de nos lois, de notre spécificité de Fondation créée par des parents de personnes en situation de handicap. Les contrats de prestations doivent permettre de clarifier la situation. Pour le moment, ce n'est pas le cas. Dommage, mais une éclaircie se profile.

Chaque direction des Domaines de Compétences et de Maisons de Vie vous fera part à travers son rapport annuel de la vie de la Fondation en 2025.

Je tiens à remercier les collaboratrices et les collaborateurs, les cadres et les directions pour leur engagement auprès des bénéficiaires dans le respect de notre mission. De même, je profite de ces quelques lignes pour vous faire part de mon admiration pour l'engagement bénévole et sans faille des membres du Conseil de Fondation et plus particulièrement pour les membres du bureau permanent du Conseil de Fondation. La mission de la Fondation les Perce-Neige est portée par toutes et tous!

Vincent Martinez



Organigramme Général au 31.12.2025

Conseil de Fondation au 31.12.2025

Président:	M.	Q. Di Meo	Membre indépendant
Vice-Présidente:	Mme	C. Dekens Skupien	Membre indépendante
Secrétaire:	Mme	L. Vollin	Représentante Conseil de Parents DC FEJ
Membres:	Mme	R. Mileti Brocard	INSIEME-NE
	Mme	C. Bolay Mercier	Membre indépendant
	M.	J.-Y. Frutiger	Membre indépendant
	M.	J.-M. Röthlisberger	Membre indépendant
	M.	S. Roth	Membre indépendant
	M.	E. Maurer	Membre indépendant
	M.	R. Ambigapathy	Membre indépendant

Bureau Permanent

Président:	M.	Q. Di Meo
Vice-Présidente:	Mme	C. Dekens Skupien
Secrétaire:	Mme	L. Vollin
Membre:	M.	P. Raynaud

Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation:

M.	V. Martinez	Directeur général de la Fondation
M.	R. Aouida	Directeur du DC École Spécialisée
Mme	C. Carolillo	Directrice du DC École Spécialisée
Mme	A. Nicoulaz	Directrice du DC FEJ
Mme	K. Roth	Directrice du DC FORTL
Mme	A.-L. Racine	Directrice du DC Aînés
M.	S. Monnier	Directeur Administratif et Financier
M.	S. Bornand	Directeur de la Maison de Vie DEFI
M.	J. Rosselet	Directeur des Ressources Humaines





LesPerceNeige
FONDATION

Rapports des directions





Domaine de Compétences École Spécialisée (DC ES)

Évolution organisationnelle et structuration du secteur Enfance & Adolescence

L'année 2025 a été marquée par un travail approfondi de réflexion et d'adaptation du modèle organisationnel de notre Domaine de Compétences, afin de poursuivre une dynamique cohérente et alignée avec les enjeux internes et externes auxquels la Fondation est confrontée. Elle représente également un tournant majeur pour le secteur enfance et adolescence, avec une phase structurante de réflexion, de planification pour le déploiement, à compter du 1er janvier 2026, d'un nouveau Domaine de Compétences regroupant les prestations ambulatoires, d'accueil et d'hébergement. Cette démarche s'est inscrite dans une volonté constante de renforcer la cohérence des prestations, la lisibilité des missions et la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants et adolescents et à leurs familles.

Aujourd'hui, les prestations liées à la scolarité sont reconnues et financées mais de nombreux besoins des enfants vivant avec un handicap et leurs familles restent sans réponse concrète au niveau cantonal. Parmi les enjeux principaux figurent: l'accès à l'accueil extra-familial encore trop limité pour nos élèves, le manque de soutien ambulatoire aux familles confrontées à des situations complexes et l'absence d'un dispositif d'accompagnement pour les élèves qui ne peuvent plus temporairement suivre leur scolarité spécialisée en raison de souffrance psychique ou de problématiques comportementales importantes.

Deux objectifs principaux ont guidé notre décision de créer le Domaine de Compétences Soutien Ambulatoire, Accueil et Hébergement (SAmAH). Le premier objectif, à court terme, est de repositionner à leur juste place les prestations répondant à des besoins autres que la scolarité spécialisée proprement dite, en les regroupant dans un Domaine de Compétences qui leur est spécifiquement dédié. Les services concernés sont le soutien pédagogique spécialisé, les services d'éducation précoce spécialisée et les prestations d'hébergement. Premier effet de ce repositionnement, notre structure d'hébergement à Cressier a été renommée en fin d'année. Le terme «internat», trop associé à un simple hébergement scolaire, a été remplacé par «Foyer socio-éducatif», afin de mieux refléter sa dimension éducative et sociale et de souligner son rôle central dans l'accompagnement des enfants, des adolescents et de leurs familles. Le second objectif, à moyen et long terme, consiste à mettre en œuvre les actions nécessaires afin que les réponses aux besoins identifiés ci-dessus puissent être apportées de manière adéquate et pérenne. Dans cette perspective, plusieurs démarches ont été engagées au cours de l'année, notamment par l'ouverture de réflexions conjointes avec les partenaires étatiques concernés par ces enjeux.

Activités et développement des prestations

Durant cette année, la Filière SPS a accompagné 202 élèves scolarisés dans les différents centres scolaires du canton. Le début d'année scolaire a été marqué par l'entrée en scolarité d'un nombre significatif d'élèves débutant leur scolarité avec des besoins spécifiques relevant de l'éducation précoce spécialisée (EPS). Cette situation a favorisé le développement d'une coopération renforcée entre les services d'EPS et le SPS, permettant un partage d'expertises dans le but de mieux soutenir les intervenantes SPS dans l'accompagnement et le suivi de ces enfants. Dans cette dynamique, la collaboration entre les services sera poursuivie et développée, avec pour objectif de structurer des pratiques communes, d'anticiper au mieux les besoins futurs et de renforcer la qualité et la cohérence des accompagnements proposés.

Nos deux services d'éducation précoce spécialisée, le service éducatif itinérant (SEI) et le centre d'accueil et de consultation en autisme (ACPA) ont accompagné 144 enfants et leurs familles tout au long de l'année. Cette année, les discussions et travaux autour du concept et de la mise en œuvre opérationnelle de l'IPI (intervention précoce intensive) au sein d'ACPA se sont poursuivis, en collaboration avec l'Office de l'Enseignement Spécialisé et le CNPEA (Centre neuchâtelois de psychiatrie-enfance et adolescence), afin de préparer et consolider son déploiement. Dans le secteur de l'hébergement, il a été nécessaire de répondre, au cours de l'année, à de

nouvelles demandes liées à l'évolution de situations personnelles complexes chez des enfants et des jeunes, notamment en raison de comportements défis ou de placements décidés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). La Fondation et l'État poursuivent les discussions pour adapter les réponses et le financement, alors que la coordination officielle entre services cantonaux reste une difficulté majeure. La fin d'année a été particulièrement difficile pour l'Unité d'Accueil Temporaire (UAT), fortement impactée par l'absence de près de la moitié de ses effectifs. Cette situation a entraîné des conséquences regrettables, notamment l'annulation de temps d'accueil d'enfants planifiés, faute de personnel suffisant pour en assurer l'encadrement. Elle a mis en évidence les fragilités d'une équipe de petite taille en matière de gestion. Ces éléments renforcent la pertinence du projet de regroupement de l'UAT avec le Foyer socio-éducatif au sein d'un même site, que nous allons poursuivre, afin de favoriser des synergies, notamment en termes de ressources humaines, mais aussi sur les plans pédagogiques et organisationnels.

Sur le plan scolaire, l'année écoulée confirme les tendances observées ces dernières années. À la rentrée, 24 nouveaux élèves ont été accueillis, dont près de deux tiers relèvent du cycle 1. Par ailleurs, les trois quarts de ces nouvelles admissions concernent la filière TSA, confirmant la nécessité de réponses pédagogiques spécialisées, structurées et évolutives. Cette évolution s'est traduite concrètement par l'ouverture de deux nouvelles classes sur le site de La Chaux-de-Fonds, permettant de répondre de manière adaptée aux besoins identifiés sur le territoire.

Les équipes pédagogiques et éducatives ont poursuivi leur engagement dans le développement de projets favorisant le vivre-ensemble, la socialisation et l'autonomie des élèves. À ce titre, l'année 2025 restera marquée, pour de nombreux élèves, par la concrétisation particulièrement significative du partenariat avec le Conservatoire

de musique neuchâtelois. La participation au concert de clôture du CMNE, au Temple du Bas à Neuchâtel, a constitué un moment fort et fédérateur, illustrant avec éloquence la portée inclusive et valorisante de cette collaboration.

L'approche pluridisciplinaire demeure un pilier central de notre action. Les prestations thérapeutiques, les collaborations avec les partenaires institutionnels et les professionnels externes, ainsi que l'engagement quotidien des équipes, concourent à la construction de parcours individualisés, cohérents et ambitieux. Cette dynamique collective participe pleinement au développement global des élèves et à la qualité des réponses apportées à leurs besoins spécifiques.

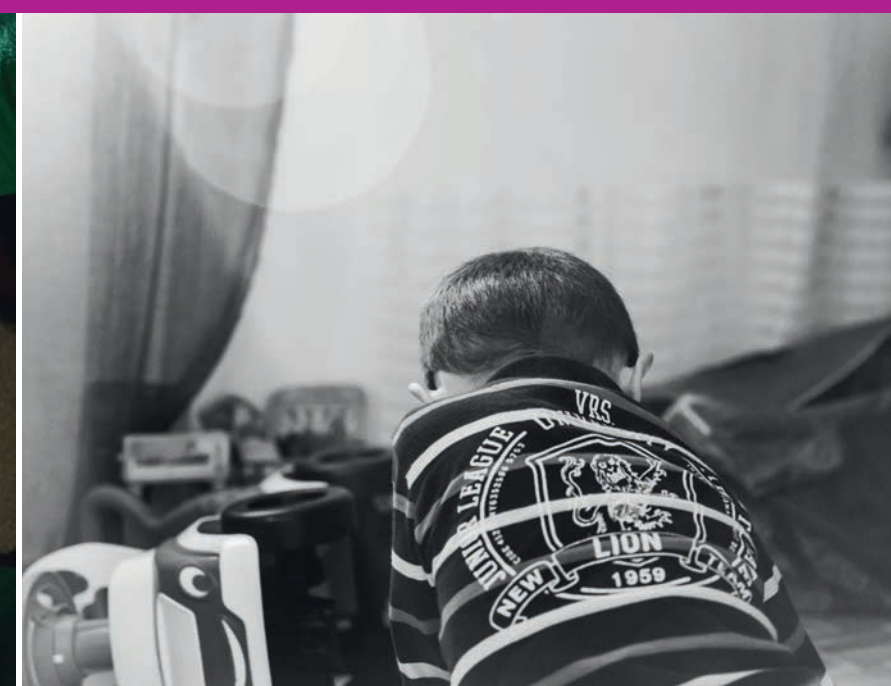
Conclusion

L'année 2025 aura ainsi été marquée par un travail de fond, parfois peu visible, mais essentiel, visant à renforcer la structuration des prestations, l'articulation des missions et la lisibilité du fonctionnement global du Domaine de Compétences. Les réflexions menées et les ajustements opérés posent les bases d'évolutions organisationnelles destinées à soutenir durablement la mission et à accompagner les développements à venir, dans l'intérêt des enfants et adolescents, des familles et des partenaires.

Nous exprimons notre reconnaissance à l'ensemble des collaborateurs pour leur professionnalisme et leur engagement, aux bénéficiaires et à leurs familles pour la confiance accordée, ainsi qu'à nos partenaires pour leur collaboration précieuse. Ensemble, nous poursuivons la construction d'un accompagnement cohérent, inclusif et porteur de sens, au service de l'intérêt supérieur de l'enfance et de l'adolescence.

Claudia Carolillo
Directrice DC SAmAH

Radhouan Aouida
Directeur DC ES



Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements (DC FORTL)



«Si le quotidien de notre activité se construit dans la régularité, le temps ne s'y répète jamais: il se nuance, se transforme et s'enrichit à travers les projets, les évolutions, les fragilités et les rencontres de chaque personne accompagnée.»

L'année écoulée s'inscrit dans la continuité des missions confiées à notre Domaine de Compétences, au service des personnes en situation de handicap mental que nous accompagnons au quotidien. Ce rapport annuel d'activités a pour objectif de rendre compte des actions marquantes, des évolutions observées et des moyens mobilisés tout au long de l'année. Parmi les réalisations significatives, l'ouverture d'un nouvel espace créatif aux Ateliers des Montagnes, la mise en place d'une formation continue pour ouvriers et ouvrières, et le déménagement d'un foyer urbain, qui ont permis d'améliorer l'accompagnement proposé et d'enrichir les parcours individuels. Ces initiatives ont été rendues possibles grâce à l'engagement quotidien de nos équipes sur le terrain, et à la collaboration étroite avec nos partenaires internes et externes, illustrant ainsi la force du travail collectif et la place centrale de l'humain dans nos actions.

Formation

Nous avons accompagné 30 jeunes personnes durant toute l'année dans leur processus d'apprentissage, dont 6 apprenti-es qui ont intégré l'Unité de formation en août 2025, et 9 qui ont obtenu une titularisation dans un Atelier ou dans un Espace de Vie et d'Activités. Pour favoriser une entrée en formation sans obstacle, nous avons organisé une soirée spécifique d'accueil des parents, centrée sur la présentation du programme d'apprentissage et l'explication détaillée des démarches administratives, souvent complexes lors de cette transition vers la vie adulte. La participation active des familles a permis de dissiper de nombreuses inquiétudes et d'instaurer un climat de confiance propice à l'accompagnement.

En collaboration étroite avec les ateliers, nous avons systématisé, cette année, la formation continue pour les ouvriers-ères désireux-euses d'élargir leur champ de compétences dans le cadre de leur travail habituel. Ces apprentissages visent à permettre à chacun-e d'acquérir une plus grande autonomie dans l'exécution de ses missions, et d'assumer un rôle de «parrain» ou «marraine», afin de soutenir ses collègues dans la réalisation de tâches spécifiques. Cette dynamique collective favorise à la fois la montée en compétences individuelle et le renforcement des liens au sein des équipes, et témoigne de l'attention portée aux besoins singuliers de chaque personne accompagnée.

Travail

REVISTA nous a affairés durant toute l'année! REVISTA, ce sont les ateliers de création de films, de sons, d'images et de textes, qui ont quittés les Champs-Montants à Marin pour s'installer définitivement aux Ateliers des Montagnes. Un déménagement et un réaménagement notable, qui a demandé une coordination et un effort tout particulier à l'équipe de La Chaux-de-Fonds, qui a accompli ce travail avec bravoure. L'inauguration de ce nouvel espace créatif, qui héberge dès lors également l'atelier Créas'Faire, a été le point culminant de l'année 2025! Avec une mise en scène digne d'un organisateur d'événementiel, nos ouvriers et ouvrières, sous la direction magistrale de leur responsable et leurs moniteurs-trices, ont œuvré durant des semaines pour nous présenter un véritable spectacle, en terminant avec un défilé de mode et d'accessoires, mis en scène par les ateliers Créas'Faire et Créadesign. Un moment fort, plein d'émotion, un véritable moment «créateur de souvenirs».

#”||©*
Revista
LesPerceNeige

Autre point fort: la création d'une nouvelle ligne graphique d'étiquettes pour la production de l'atelier «Art'Culinaire». Rémy V., ouvrier au sein de nos ateliers créatifs, en est l'auteur et le dessinateur. Artiste d'arts bruts, il puise son inspiration dans la représentation de fruits et légumes, aussi bien en nature qu'à partir d'images, et propose des créations naïves, mais à la fois tellement expressives et évocatrices, qui ravivent nos souvenirs d'enfance avec une touche de poésie. Cette nouvelle ligne graphique se démarque par ses couleurs vives et ses formes spontanées, offrant une identité visuelle unique à l'atelier «Art'Culinaire».



Logements

Bella Vista, l'un des deux foyers urbains situés sur le Littoral, a définitivement remplacé «Petit-Pontarlier 33». Comme annoncé l'année dernière, ce déménagement s'est décidé dans un temps record, et sa concrétisation a été tout aussi rapide. Les phases de transition et de changements sont toujours des moments difficiles à vivre pour nos résident-e-s.

Cependant, dans ce cas précis, la valeur ajoutée du nouveau foyer a dissipé toutes les craintes, angoisses et peurs. Les appartements lumineux, les baies vitrées offrant une vue imprenable sur le lac, ainsi que les équipements modernes et adaptés aux personnes à mobilité réduite, ont fait l'unanimité parmi les résident-e-s, leurs parents, leurs proches et nos équipes éducatives.

Ambulatoire

L'avenir est déjà là! Le Service ambulatoire adultes s'est affirmé comme une activité centrale de notre Domaine de Compétences. Avec la validation des prestations reconnues par l'État, nous avons pu définir non seulement le cadre de cette activité, mais également le périmètre d'action, qui ne se limite plus seulement à l'accompagnement individuel, mais également aux activités qui ont pour objectifs de créer des liens, voire de soutenir des proches-aidants.

Une inclusion réussie suppose un bien-être émotionnel fondé sur une participation sociale épanouissante. Souvent, il suffit d'un petit coup de pouce pour y parvenir. Nos équipes à domicile jouent ainsi un rôle essentiel en facilitant les liens sociaux et en prévenant l'isolement, agissant comme des constructeurs de ponts pour éviter que les personnes ne sombrent dans la solitude.

Kathrin Roth
Directrice DC FORTL



Domaine de Compétences

Foyers & Espaces de Jour (DC FEJ)



2025: une année de renouveau et de structuration

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions significatives au sein de ce Domaine de Compétences. Un travail d'harmonisation des pratiques a été mené, accompagné d'un changement d'appellation des structures de jour. Cette évolution vise à renforcer une approche centrée sur les activités et les projets individualisés, en s'inscrivant pleinement dans une démarche d'accompagnement du projet de vie des personnes accueillies. Elle traduit également un positionnement affirmé en faveur de l'autodétermination, en s'éloignant d'une logique strictement occupationnelle.

Parallèlement, le secteur de l'hébergement a élargi son offre de prestations par la mise en place de l'accueil à temps partiel. Cette diversification a permis de répondre de manière plus fine et adaptée aux besoins des bénéficiaires, tout en tenant compte des attentes et des réalités de leurs familles.

Des Espaces de Jour vers des Espaces de Vie & d'Activités

L'évolution des besoins des personnes accompagnées au sein des Ateliers Spécialisés (ATS) des Hauts-Geneveys a conduit ces structures à adapter leurs modalités d'accompagnement et à faire évoluer les prestations proposées. Si la dimension liée au travail demeure, d'autres types d'activités ont été progressivement intégrés aux programmes hebdomadaires: des activités motrices et d'épanouissement personnel visant à favoriser le bien-être global de chaque bénéficiaire. Ainsi, dès le 1er janvier 2025, cinq ateliers ont rejoint le DC FEJ, offrant de nouvelles perspectives aux bénéficiaires de prestations.

Cette évolution a permis de renforcer les synergies avec les Espaces de Jour des Hauts-Geneveys, ainsi qu'avec l'ensemble des bénéficiaires du Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour. Elle s'inscrit dans une philosophie et une approche plus en phase avec les attentes et besoins des personnes accompagnées.

Dans ce contexte, un travail de réflexion a été engagé sur la définition des Espaces de Jour. Dans le but de se reconnaître et de s'inscrire pleinement dans une entité commune, les structures de jour ont été renommées. Dès le 1er janvier 2026, les Espaces de Jour ainsi que les Ateliers Spécialisés existeront sous l'appellation d'Espaces de Vie & d'Activités (EVA).

Des Espaces de Vie où les bénéficiaires sont acteur-ric-e-s de leur projet et dans lesquels les activités sont utilisées comme médiation valorisante dans l'accompagnement des bénéficiaires en proposant:

- Un accompagnement adapté et adéquat, en journée
- Des activités structurées et planifiées selon 4 axes: manuel, créatif, corporel et social
- Des projets favorisant le développement personnel, la création de lien et le développement d'une posture autodéterminée.

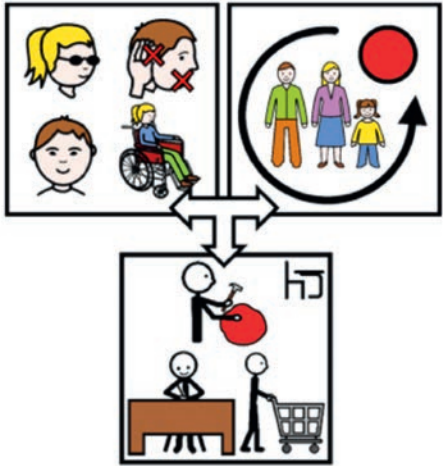
Le but visé est que chaque personne puisse trouver son appartenance tout en favorisant son processus d'autodétermination et d'autonomisation. Les projets individualisés sont construits avec les bénéficiaires et les objectifs spécifiques sont régulièrement évalués afin de répondre avec pertinence aux besoins.

L'hébergement développe et renforce ses prestations

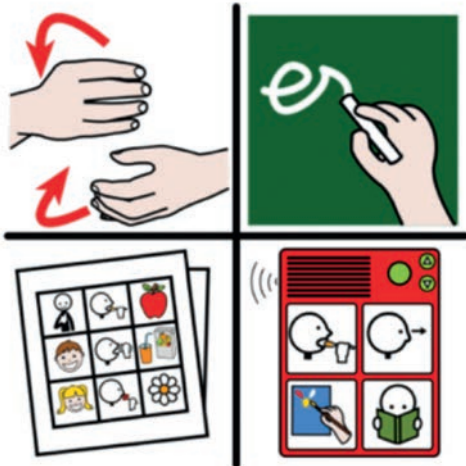
Au 1er janvier 2025, l'Unité d'Accueil Temporaire (UAT) a rejoint le DC FEJ. Cette intégration s'est imposée comme une évidence, la majorité de ses bénéficiaires étant déjà accompagné-e-s au sein de différentes structures de ce Domaine de Compétences. Cette évolution renforce la cohérence de notre accompagnement et favorise une continuité dans les parcours des personnes accueillies.

Ouvert le 1er octobre 2025, le Foyer à Temps Partiel a permis de diversifier les prestations d'hébergement proposées. Face à la complexité croissante des contraintes professionnelles et personnelles auxquelles les familles sont confrontées, cette structure offre un accueil de deux nuits par semaine, apportant un soutien concret et des temps de répit, tout en garantissant la sécurité et le bien-être de leur enfant dans un cadre adapté. Cette prestation s'inscrit dans la volonté de soutenir les familles et de contribuer à un équilibre durable entre vie professionnelle et vie familiale, en leur offrant une parenthèse propice au ressourcement, à l'investissement professionnel ou au soin de soi.

PPH



CAA



Le DC FEJ (Foyers & Espaces de Jour) changera de nom et deviendra le DC HEVA (Hébergement, Espaces de Vie & d'Activités)

À compter du 1er janvier 2026, notre Domaine de Compétences adoptera une nouvelle appellation. Cette redéfinition marque le passage de la notion de foyer à celle d'hébergement, permettant de regrouper et de rendre plus lisible l'ensemble des prestations liées à l'hébergement. Alors que le foyer constitue une prestation spécifique, le terme «hébergement» recouvre une approche plus globale et transversale.

Par ailleurs, les Espaces de Jour deviennent des Espaces de Vie & d'Activités, affirmant ainsi la place centrale du bénéficiaire comme acteur de son projet de vie. Les activités proposées constituent des supports d'accompagnement visant à favoriser l'autodétermination et l'inclusion sociale, dans une dynamique qui se veut réciproque et participative.

Notre mission

Le Domaine de Compétences Hébergement, Espaces de Vie & d'Activités assure l'accompagnement de personnes adultes ayant une déficience intellectuelle, un multi-handicap et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA), nécessitant un encadrement quotidien, soutenu et adapté.

Notre mission se déploie autour de quatre axes prioritaires:

- Un accompagnement individualisé, favorisant des activités structurées et planifiées, contribuant à l'épanouissement global de la personne dans ses dimensions motrices, sensorielles, cognitives, sociales et affectives.
- Des structures d'accueil sûres et adaptées, pensées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire.
- Le développement de relations sociales, encourageant l'inclusion et la participation au sein de la communauté.
- Un encadrement interdisciplinaire, garantissant un accompagnement cohérent et complémentaire.

Nos Valeurs

- Le respect: nous accordons une attention particulière à la vie privée de chaque personne et

reconnaissons son individualité. Cela nous conduit à élaborer des projets personnalisés, fondés sur l'épanouissement, le bien-être et le respect de l'autodétermination.

- La bienveillance: une démarche attentive veille à ce que tous les avis soient écoutés et que les choix individuels soient respectés.
- La participation sociale: nous croyons en une inclusion respectueuse, qui préserve l'intégrité de chacun-e. Participer à la vie sociale est essentiel, dans la mesure de ce qui est possible et souhaité par la personne.

Nos objectifs

Ils visent la reconnaissance des compétences et des aspirations de chaque personne, en respectant les principes suivants:

- La reconnaissance des droits et des libertés de la personne qui, en aucun cas, ne devrait en être privée pour des raisons liées à son âge, son état physique ou mental, sa situation sociale.
- La participation de la personne accompagnée comme membre à part entière du processus d'élaboration du Plan d'Intervention Individualisé (PII).
- La multidisciplinarité contribue à la conception, à la mise en application, à la supervision et à la révision du PII.
- La collaboration avec les représentant-e-s légaux-ales, les familles ainsi que l'ensemble du réseau social de la personne.

Nos structures proposent un accompagnement personnalisé dans tous les actes de la vie quotidienne, intégrant également des activités motrices, sensorielles, manuelles et socialisantes. Un accent particulier est mis sur le développement de la communication au travers des approches préconisées en Communication Alternative et Améliorée (CAA).

La personne accompagnée est un-e membre à part entière dans le processus d'élaboration de son projet, basé sur le Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap (MDH-PPH).

Alexandra Nicoulaz
Directrice DC FEJ



Domaine de Compétences

Aînés



Un des grands moments de cette année 2025 s'est déroulé le 15 juillet. Madame Hélène Delhay, doyenne des bénéficiaires vivant à la Fondation, a fêté ses 80 ans. Entourée de sa famille, de ses ami-e-s et de ses inséparables ours en peluche, Hélène a été choyée. Lunettes pailletées posées sur le nez, elle a profité pleinement de ce moment festif que nous avons renouvelé en août et où elle avait vu les choses en grand, en invitant toutes les personnes du site des Hauts-Geneveys. Ces moments de partage et de fête sont d'autant plus importants qu'ils permettent d'oublier un peu la fatigue et les problèmes de santé qui pèsent souvent sur le moral des plus âgé-e-s.

En 2026, trois autres personnes du Domaine de Compétences Aînés fêteront leurs 80 ans.

Atteindre ce grand âge, en ayant encore du plaisir dans la vie, est possible grâce à l'engagement sans faille des professionnel-le-s qui les accompagnent quotidiennement. Ils-elles veillent sur les bénéficiaires et à la moindre alerte au niveau de leur santé, activent les différentes ressources. Car oui, accompagner des personnes de grand âge nous confronte à de multiples défis, et y répondre nécessite une bonne coordination pluridisciplinaire. Ainsi en 2024, une équipe mobile d'ASSC a été mise en place afin de soutenir les équipes éducatives dans les situations les plus complexes. En 2025, la collaboration entre l'équipe mobile d'ASSC et les infirmières institutionnelles s'est encore renforcée grâce à l'instauration de points de situation quotidiens, améliorant ainsi significativement la prise en charge au niveau de la santé des plus vulnérables.

D'autre part, grâce à la dotation octroyée par l'État pour répondre aux besoins liés au vieillissement, un foyer pour quatre personnes âgées avec des situations de santé nécessitant un suivi médical quotidien a été ouvert à la Maison de Vie et de Santé sur le site de Couvet. Ceci a permis de baisser le nombre de bénéficiaires vivant dans les foyers aînés. Dès lors, tous les foyers du Domaine de Compétences Aînés accueillent un maximum de 8 bénéficiaires avec le même taux d'encadrement.

Le bien-être physique et mental de chacun-e passe aussi par une activité physique régulière et des liens sociaux variés. Grâce à notre éducateur sportif, des activités très diversifiées sont proposées aux aînés leur permettant de s'essayer à la voile, l'escrime, le canoë, mais aussi pour certain-e-s d'aller au bout d'un rêve, comme cette bénéficiaire qui a pu voler en parapente en avril.

Par ces quelques lignes, je remercie chaleureusement l'ensemble des professionnel-le-s qui prennent soin quotidiennement des bénéficiaires, qui leur permettent d'aller de l'avant dans leurs projets et de vivre des moments de joie.

Anne-Laure Racine
Directrice DC Aînés



Maison de Vie DEFI (MdV DEFI)

L'année 2025 à la Maison de Vie DEFI aura été une nouvelle fois marquée par une grande richesse humaine. Elle s'inscrit sous le signe des émotions partagées, de la solidarité vécue au quotidien, des découvertes, des évolutions et, surtout, d'un engagement constant en faveur du bien-être et de l'épanouissement des personnes que nous accompagnons.

Forte des bases solides construites au fil des années dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap nécessitant des réponses spécifiques et individualisées, la Maison de Vie DEFI a poursuivi son développement avec conviction. L'année écoulée nous conforte dans l'idée que les fondements de notre structure se sont encore renforcés, tant sur le plan de la qualité de l'accompagnement que sur celui de la réflexion collective et de la dynamique solidaire qui anime nos équipes.

Afin d'illustrer ces propos, plusieurs événements et projets ont particulièrement marqué l'année 2025.

Des audits internes et externes ont été menés et ont confirmé la qualité de nos pratiques, ainsi que l'attention portée à l'individualisation de l'accompagnement de chaque résident-e. Ces évaluations ont permis de valoriser le travail quotidien des équipes et de soutenir une démarche d'amélioration continue.

L'année a également été marquée par des investissements sportifs porteurs de sens et de plaisir partagé. La participation de la Maison de Vie à la rencontre avec le FC Xamax ainsi qu'au BCN Tour a offert aux résident-e-s des moments forts, favorisant l'inclusion, la motivation et le dépassement de soi.

La créativité a occupé une place centrale dans la vie des foyers. Le foyer Pisco a ainsi réalisé une magnifique mosaïque à l'effigie de la fondation, aujourd'hui exposée dans le corridor du bâtiment des Ormes.

De son côté, l'équipe de l'intendance a conçu une splendide fresque, symbolique et inspirante, permettant de visualiser chaque sommet que nous gravissons ensemble jour après jour. Ces projets témoignent de l'expression des talents, de la fierté collective et du plaisir de créer ensemble.



La Maison de Vie DEFI, c'est aussi une culture de la fête et du partage. L'équipe animation a une nouvelle fois su insuffler une dynamique conviviale à travers de nombreux événements et temps forts, notamment lors des après-midis «K-fête». Halloween, la Saint-Nicolas, le culte de Noël ou encore des repas à thème, comme récemment autour du Brésil, ont offert autant d'occasions de se rassembler, de célébrer et de renforcer les liens entre résidents et collaborateurs.

Les camps organisés au cours de l'année ont constitué des moments particulièrement marquants. Ces séjours ont permis aux bénéficiaires de vivre de véritables parenthèses dans d'autres cadres de vie, favorisant l'ouverture, l'autonomie et la découverte. Europa-Park, Legoland, Le Grand-Bornand, Annecy ou encore les Bains de Saillon resteront des souvenirs précieux. Ces expériences ont également été l'occasion de développer des initiatives inter-foyers, reflet d'un bel esprit de collaboration, d'aventure collective et de solidarité.

L'année 2025 a été marquée par une restructuration du service des ressources humaines, dont la Maison de Vie DEFI est largement bénéficiaire. L'harmonisation des pratiques et la mise en place d'outils adaptés contribuent au bon fonctionnement de l'institution et soutiennent une évolution significative des aspects liés aux ressources humaines, au bénéfice des collaborateurs et, indirectement, des bénéficiaires de prestations.

Enfin, l'année s'est clôturée sur une note résolument positive et fédératrice. Une journée extraordinaire, organisée par la Direction à destination de l'ensemble des collaborateurs, s'est tenue au Mycorama sur le site d'Evologia. Placée sous le signe de la reconnaissance pour le travail et l'engagement quotidien, et dans le but de se projeter dans un avenir commun, les témoignages ont confirmé la volonté forte de construire ensemble, dans la confiance et la solidarité.

Face aux défis du monde actuel, la Maison de Vie DEFI continue d'affirmer que l'attention portée à l'autre et l'engagement collectif sont des forces essentielles, capables de faire grandir chacun et d'ouvrir des horizons porteurs de sens.

Stan Bornand
Directeur MdV DEFI

Maison de Vie et de Santé (MdV Santé)

L'année 2025 fut une année de changements et de nouveautés pour la Maison de Vie et de Santé.

À l'Espace Perce-Neige Couvet (EPNCo), un nouveau foyer s'est créé en octobre et, à l'Espace Perce-Neige Fleurier (EPNF), les foyers ont été réorganisés pour se transformer en petites structures. La Maison de Vie et de Santé s'agrandit et se renouvelle afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires de prestations. Les difficultés liées aux soins rencontrées au sein de la Fondation sont de plus en plus complexes et la création, en avril 2024, de la Maison de Vie et de Santé se montre chaque jour plus pertinente.

La Maison de Vie et de Santé travaille en étroite collaboration avec le Service Santé et Soins de la Fondation afin de permettre un fonctionnement pluridisciplinaire. Cette pluridisciplinarité est primordiale à nos yeux afin de répondre à tous les besoins spécifiques des bénéficiaires de prestations. Les compétences médicales du personnel soignant sont indispensables pour une prise en charge adaptée à l'évolution de santé, parfois rapide, des bénéficiaires de prestations. Les normes exigées par le domaine médical nous font nécessairement avancer vers la création d'équipes aux métiers variés, certains actes techniques étant limités à des fonctions précises (Assistant-e-s en Soins et Santé Communautaire ou infirmier-ère-s). Au quotidien, les connaissances et compétences médicales des professionnel-le-s sont également un atout considérable pour les soins à prodiguer, le maintien de l'état de santé et la prévention.

Les professionnel-le-s du social gardent une place centrale dans l'accompagnement des personnes au quotidien mais aussi dans leurs objectifs de vie et dans la mise en place d'activités (d'apprentissage, de loisirs ou de développement). Leurs compétences et leurs connaissances en matière de handicap, de communication, de relation et de concepts tels que la stimulation basale, Snoezelen ou le Processus de Production du Handicap (PPH), sont indispensables à un accompagnement adapté et personnalisé.

Service Santé et Soins

Sur les sites de Couvet et de Fleurier, l'augmentation constante des besoins en soins s'explique par plusieurs facteurs, tels que le vieillissement des bénéficiaires, l'accroissement de la vulnérabilité liée à l'âge et aux différents antécédents médicaux. Cette évolution nous confronte au défi permanent de concilier une approche éducative avec une prise en charge soignante renforcée, tout en veillant à préserver la dimension sociale, qui demeure prioritaire au sein des Maisons de Vie.

Chaque année, la part des soins dits «techniques» ne cesse d'augmenter. Afin de répondre à cette évolution des besoins, la couverture horaire du personnel soignant (ASSC) a été renforcée et s'étend désormais 7 jours sur 7 jusqu'à 21h00. Par ailleurs, chaque foyer dispose aujourd'hui d'une infirmière référente (IRF). Celle-ci assure un rôle de soutien médico-soignant, de conseil en matière de santé et participe activement à la formation continue des équipes socio-éducatives et soignantes. L'élaboration d'un référentiel des actes médico-techniques délégués a permis de clarifier les rôles et responsabilités de chaque intervenant-e.

L'infirmière référente constitue un lien essentiel entre le foyer et les partenaires des secteurs médicaux et paramédicaux (médecins, physiothérapeutes, ergothérapeutes, pharmacies partenaires, etc.). En collaboration avec les référent-e-s socio-éducatif-ve-s, elle coordonne l'organisation des consultations médicales, tant sur le site qu'à l'extérieur.

Le service Santé et Soins a également pour mission d'assurer le suivi des bénéficiaires lors d'une hospitalisation, afin de garantir des conditions optimales de prise en charge. Ce dispositif permet d'anticiper la sortie d'hospitalisation et de préparer un retour dans le lieu de vie avec un accompagnement adapté et sécurisé.





Espace Perce-Neige Couvet (EPNCo)

À l'automne 2025, un nouveau foyer a vu le jour sur le site de Couvet. Le foyer Areuse accueille quatre bénéficiaires âgés dont la prise en charge soignante était devenue trop lourde sur le site des Hauts-Geneveys. L'Espace Perce-Neige Couvet offre en effet un environnement particulièrement adapté, bénéficiant d'une équipe infirmière présente 24h/24 et 7j/7, ainsi que d'une policlinique médicale de proximité. Ces ressources permettent d'assurer un accompagnement soignant renforcé, tout en maintenant une qualité de vie et un cadre sécurisant pour les bénéficiaires. Les quatre personnes accueillies ont rapidement trouvé leurs repères au sein de leur nouveau foyer. Les premiers retours sont à ce jour très positifs, tant du point de vue des bénéficiaires que des équipes accompagnantes.

En fin d'année, l'Espace Perce-Neige Couvet a accueilli un jeune bénéficiaire en situation de polyhandicap. Celui-ci nécessitait une surveillance alimentaire soignante 24h/24 afin de le préparer dans les meilleures conditions à une intervention chirurgicale lourde prévue en début d'année aux HUG. La collaboration entre son foyer d'accueil, Belaïa, et le service de pédiatrie du RHNe s'est révélée particulièrement efficace. Durant toute cette période, son père a pu rester auprès de lui, favorisant ainsi un accompagnement humain et rassurant.

Espace Perce-Neige Fleurier (EPNF)

Le 1er août 2005, l'Espace Perce-Neige Fleurier ouvrait ses portes afin d'accueillir des personnes ayant besoin d'un encadrement intensif dans les gestes du quotidien. Les objectifs visés par les 5 foyers «épîcés» (Badiane, Marjolaine, Massala, Romarin et Safran) étaient de développer au maximum l'autonomie des personnes accueillies dans les gestes quotidiens, de permettre des apprentissages à tout âge, de proposer des moments de partage avec les pairs et d'offrir des supports de communication adaptés. Si les techniques utilisées et les approches éducatives ont évolué, les objectifs restent sensiblement identiques aujourd'hui. L'autodétermination est désormais au centre de notre prise en charge afin de donner à la personne la place qu'elle mérite d'avoir : être au centre de son accompagnement. Notre objectif est de lui permettre de faire des choix et d'interagir avec son environnement en le maîtrisant au maximum de ses possibilités.

Une nouvelle évolution a eu lieu en 2025 avec une restructuration du site de Fleurier afin de passer de 5 foyers accueillant chacun 7 bénéficiaires de prestations à des foyers plus petits, accueillant 4 ou 5 bénéficiaires de prestations pour un total de 8 foyers «stellaires» : Cassiopée, Nova, Orion, Phénix, Pyxis, Sirius, Syrma et Vega. Pour la création de ces structures, des travaux ont eu lieu dans les bâtiments existants entre mars et septembre. Période mouvementée et chargée tant pour les bénéficiaires de prestations que pour le personnel d'accompagnement; les multiples déménagements et désagréments liés aux travaux se sont révélés énergivores et perturbants pour beaucoup. Cette phase de travaux a toutefois constitué un temps de réflexion nécessaire à la création de nouveaux groupes de bénéficiaires et à la mise en place de nouvelles équipes socio-soignantes. Après six mois de renouvellement et de transformation, les nouveaux foyers ont pu être inaugurés à l'occasion de la fête des 20 ans du site, le 6 septembre.

L'objectif des structures plus petites est de pouvoir diminuer les stimulations sensorielles (bruit, passages fréquents, nombre de personnes lors des repas), ainsi que de mieux adapter le rythme et l'environnement du groupe à chacun.e. Lors de la création des groupes, nous avons pris en compte les besoins de chaque bénéficiaire de prestations (sensibilité au bruit, besoin de calme ou, au contraire, d'activités fréquentes, etc.) et recherché un équilibre dans l'ambiance du foyer. Nous sommes actuellement dans la phase d'observation afin d'évaluer si les groupes définis correspondent à toutes et tous.

Depuis l'automne, l'Espace Perce-Neige Fleurier se crée de nouveaux repères et s'organise autour des nouveaux foyers afin de stabiliser le quotidien et pouvoir se lancer dans les projets de l'année 2026.

Cinthy Béguin & Sara Laroui
Responsables EPNF

Patricia Putzu
Responsable EPNCo

Christophe Galzin
Sous-directeur Santé et Soins



Rapport NRJ Transports Sàrl



Transports des bénéficiaires - Un dispositif de transport au cœur de l'accompagnement

Depuis son intégration au sein de la Fondation Les Perce-Neige, NRJ Transports Sàrl occupe une position particulière au sein de l'organisation. Entité spécialisée et unique dans son mode de fonctionnement, elle assure l'ensemble des prestations de transport des bénéficiaires, en étroite collaboration avec les sites et les équipes éducatives de la Fondation. Cette mission ne se limite pas à un simple déplacement, mais s'inscrit pleinement dans la continuité de l'accompagnement éducatif et social proposé aux bénéficiaires.

À ce titre, NRJ constitue un maillon essentiel, garantissant la mobilité des bénéficiaires dans des conditions de sécurité, de fiabilité et de qualité élevées, tout en tenant compte de la diversité des situations individuelles et des besoins spécifiques de chacun-e.

En 2025, près de **400 bénéficiaires** ont été transporté-e-s quotidiennement par nos équipes. Cette activité repose sur l'engagement de **69 collaboratrices et collaborateurs**, représentant environ 40 équivalents plein temps, ainsi qu'une flotte de 67 véhicules d'exploitation, principalement des minibus adaptés. Sur l'année, ce sont près de 2'722'000 kilomètres qui ont été réalisés, illustrant à la fois l'ampleur des missions confiées à NRJ et la responsabilité opérationnelle assumée au quotidien par les équipes de conduite et de planification.

Une montée en compétences portée par les équipes

Cette année a marqué une étape importante dans la professionnalisation des conducteurs-rices, avec une attention particulière portée à la formation. Jusqu'alors, le parcours de base comprenait l'obtention d'un permis professionnel, une formation interne de 42 heures, des heures de conduite en bus-école en début d'activité, ainsi qu'une formation de premier secours (BLS-AED).

Dans une volonté claire d'amélioration continue et avec l'adhésion des équipes, l'ensemble des conducteurs-rices a suivi en 2025 la formation certifiante «Prise en charge et sécurisation du fauteuil roulant et de son occupant dans un véhicule adapté». Cette formation, reconnue par CEREBRAL Suisse, vise à développer durablement les compétences professionnelles en lien avec les situations rencontrées sur le terrain.

Sa mise en œuvre a été rendue possible grâce au soutien financier et à l'accompagnement de CEREBRAL Suisse. Cet appui a permis de proposer un contenu de haut niveau, directement ancré dans les réalités opérationnelles et adapté aux exigences spécifiques du transport de personnes en situation de handicap.

L'investissement personnel des collaborateurs-rices dans ce processus de formation a constitué un élément clé de sa réussite. Il a permis d'harmoniser les pratiques, de consolider la confiance professionnelle et d'améliorer encore la qualité de la prise en charge des bénéficiaires.

Dès à présent, toute personne rejoignant NRJ suivra systématiquement cette formation certifiante, garantissant un socle de compétences commun. En 2026, cette dynamique se poursuivra avec l'introduction d'une journée de sensibilisation aux troubles du développement de l'intelligence, aux TSA et à leur accompagnement, proposée par la Fondation Les Perce-Neige, venant compléter et pérenniser les acquis existants.

Sécurité et responsabilité partagée

La sécurité des bénéficiaires demeure une priorité centrale pour NRJ Transports et pour ses équipes. En 2025, un nouveau matériel de transport, à savoir un harnais à sept points d'attache, a été introduit. Ce dispositif est réservé aux bénéficiaires nécessitant un matériel auxiliaire spécifique et son utilisation est strictement encadrée par des procédures internes clairement définies.

Parallèlement, afin de consolider le cadre légal et de formaliser certaines situations



complexes rencontrées sur le terrain, un document de décharge a été élaboré. Celui-ci est utilisé uniquement lorsque, malgré l'ensemble des mesures mises en œuvre par les équipes, il s'avère impossible de transporter un-e bénéficiaire dans des conditions d'attache pleinement conformes. Cette démarche vise à assurer une responsabilité partagée, une transparence accrue et une sécurité juridique renforcée, tant pour les bénéficiaires que pour les collaborateurs-rices.

Consolidation de l'organisation et perspectives

Après plusieurs années consacrées au développement des équipes de conduite afin d'assurer l'ensemble des missions confiées, l'année 2025 a également été marquée par le renforcement de la capacité de planification, avec l'engagement d'un collaborateur supplémentaire. Cette évolution permet de sécuriser durablement la gestion opérationnelle, de soutenir les équipes sur le terrain et d'améliorer la coordination avec les sites de la Fondation.

Les développements engagés en 2025 témoignent d'une volonté partagée entre la direction et les équipes de faire évoluer positivement les pratiques, dans un contexte où les besoins des bénéficiaires se diversifient et se complexifient. À ce titre, un enjeu spécifique se dessine pour les années à venir, en lien avec l'évolution des fauteuils roulants.

Ces dernières années, les fauteuils roulants ont connu des évolutions importantes, intégrant des solutions toujours plus adaptées aux besoins spécifiques des bénéficiaires. Ces adaptations visent notamment une meilleure prise en compte de la posture, du maintien, de la sécurité et de l'autonomie, et peuvent, dans certains cas, se traduire par des équipements plus volumineux ou plus complexes.

Si ces avancées constituent un progrès significatif pour les bénéficiaires, elles impliquent également de nouveaux défis en matière de transport, notamment en ce qui concerne l'accès aux véhicules, les espaces disponibles et les conditions de sécurisation.

Face à cette réalité, NRJ Transports a engagé une réflexion approfondie, en collaboration avec les partenaires concernés, afin d'identifier des solutions adaptées et durables. Celles-ci pourraient notamment impliquer des ajustements au niveau des transformations de véhicules, l'analyse de nouveaux modèles de véhicules ou l'adaptation des équipements existants. Des études sont actuellement en cours afin d'évaluer les options possibles, avec pour objectif de garantir, à moyen et long terme, des prises en charge sécurisées, conformes et respectueuses des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Les bases posées en 2025, tant sur le plan organisationnel que sur celui des compétences, constituent un socle solide pour aborder ces enjeux et poursuivre, en 2026, une prestation de transport fiable, évolutive et pleinement alignée avec les valeurs de la Fondation Les Perce-Neige.

Romain Barthel
Directeur général





LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance



Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le·la lecteur·rice des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.

Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 18 septembre 2019. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment:

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'éducation
- à l'instruction
- au traitement thérapeutique
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'occupation
- à l'hébergement
- à l'inclusion
- aux soins

Pour les enfants, adolescent-e-s et adultes

- ayant une déficience intellectuelle ¹
- présentant un polyhandicap ²
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ³

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance de la Fondation. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un-e directeur-riche général-e, chargé-e d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il-elle suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le-la directeur-riche général-e oeuvre au maintien des Domaines de Compétences, des Maisons de Vie et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il-elle s'entoure d'une équipe de direction.

¹ Handicap mental (déficience intellectuelle)
Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.
La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

² Polyhandicap
Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

³ Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)
Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.
Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).

Contexte

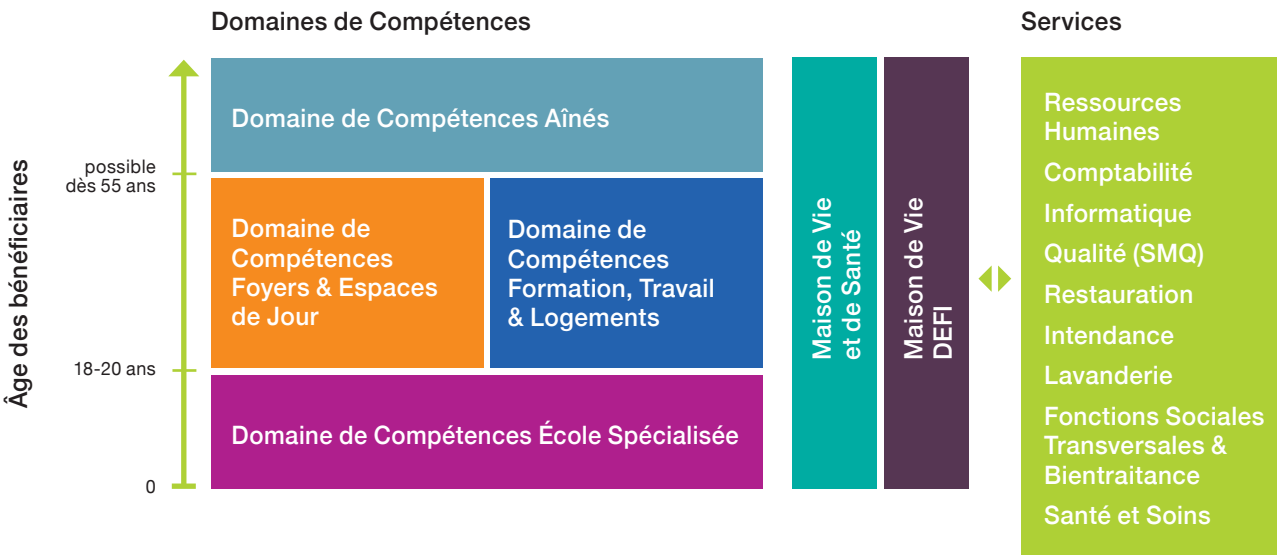
La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel.

Pour les secteurs d'activités Adulte et Senior: le département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), à travers le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'adulte (SAHA).

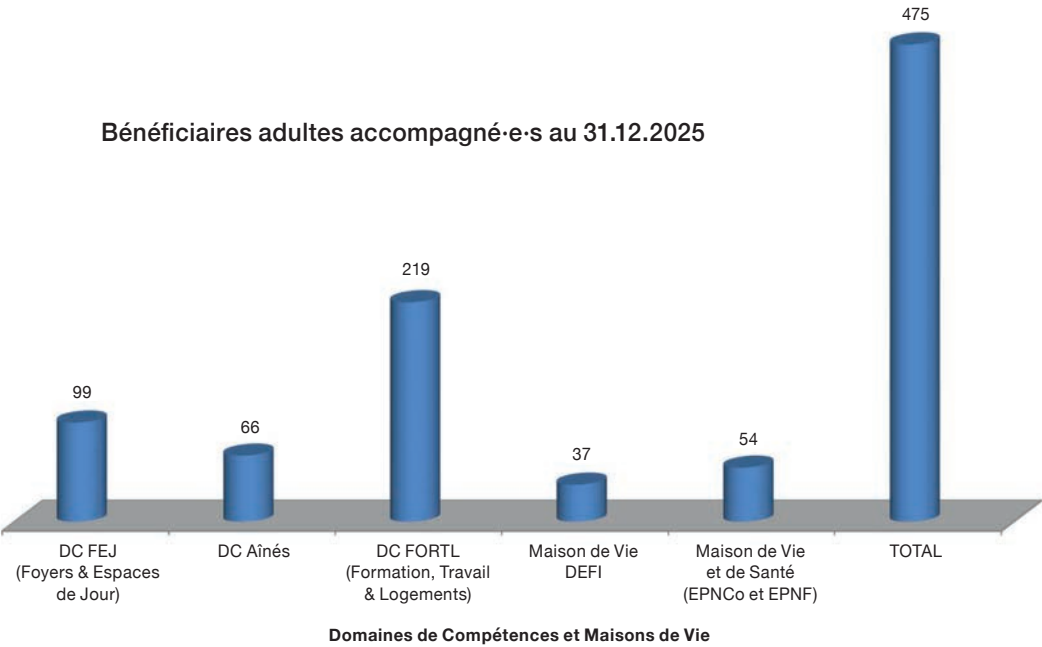
Pour le secteur d'activités Enfance & Adolescence: le département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD), par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES).

Les organes dirigeants

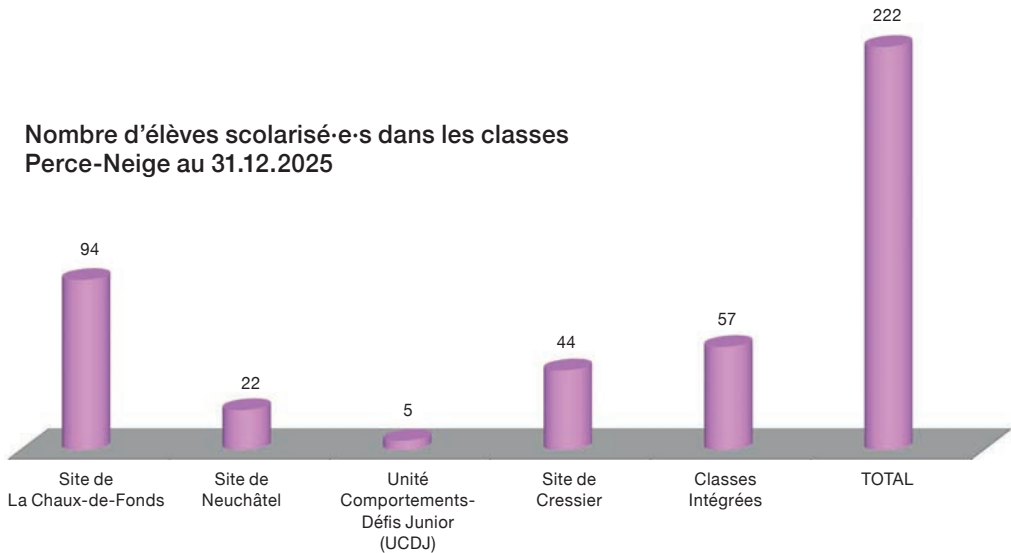
Vincent Martinez	Directeur général de la Fondation
Stéphane Monnier	Directeur Administratif et Financier
Julien Rosselet	Directeur des Ressources Humaines
Alexandra Nicoulaz	Directrice Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour
Anne-Laure Racine	Directrice Domaine de Compétences Aînés
Radhouan Aouida	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
Claudia Carolillo	Directrice Domaine de Compétences École Spécialisée
Kathrin Roth	Directrice Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements
Stan Bornand	Directeur Maison de Vie DEFI



Bénéficiaires adultes accompagné-e-s au 31.12.2025



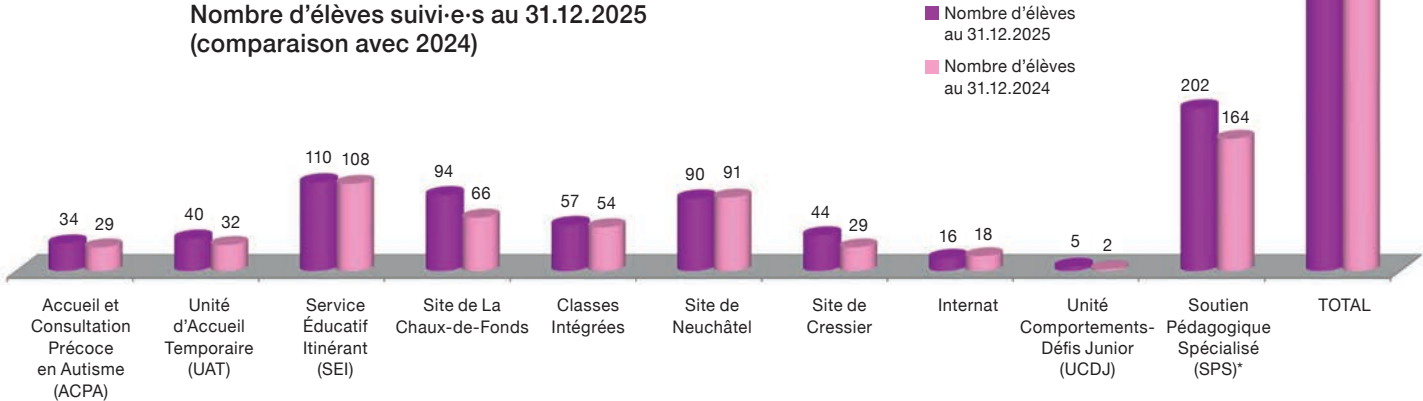
Nombre d'élèves scolarisé-e-s dans les classes Perce-Neige au 31.12.2025



Nombre d'élèves par filière au 31.12.2025



Nombre d'élèves suivi-e-s au 31.12.2025 (comparaison avec 2024)



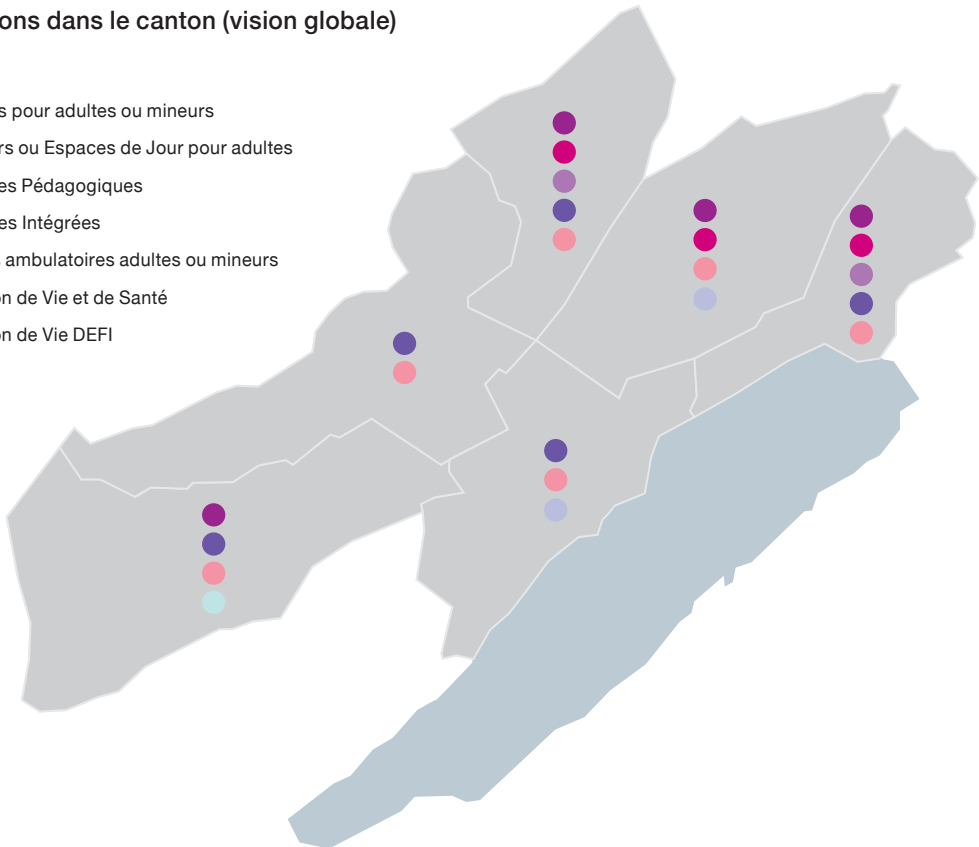
* SPS: soutien à l'intégration individuelle en école régulière, sans scolarisation aux PN

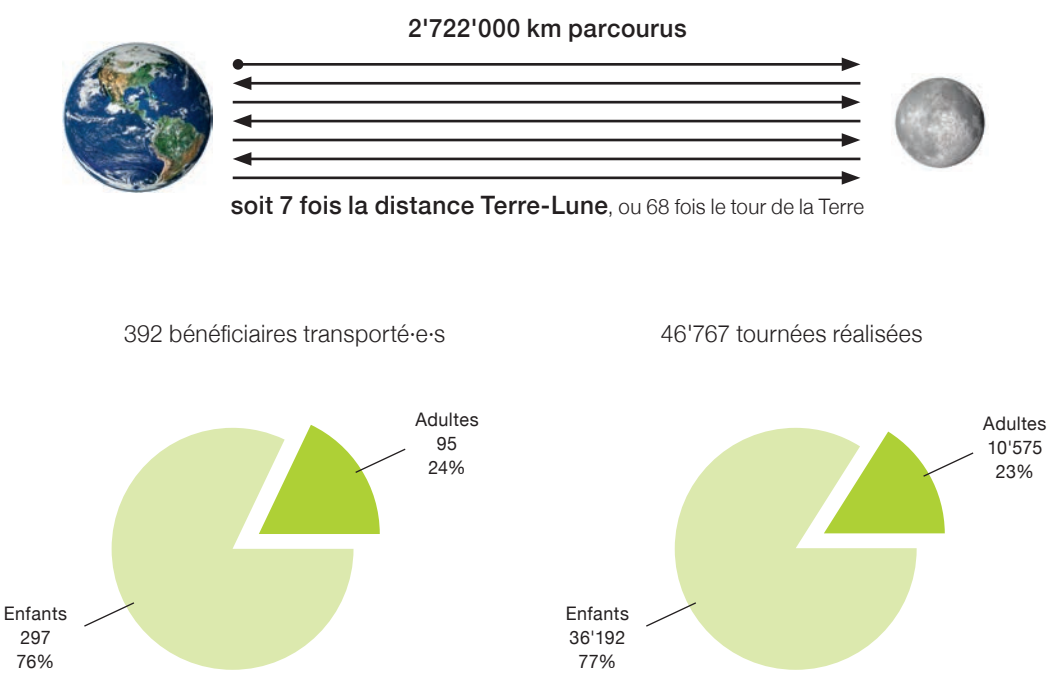
Prestations

	2025	2024
Nombre de journées en centre de jour	20'380	19'289
Nombre de journées en hébergement adultes	85'457	85'152
Nombre de journées de travail en atelier	46'807	47'154
Nombre de bénéficiaires adultes suivi-e-s en ambulatoire	43	35
Nombre de journées en classe	41'615	39'246
Nombre de nuits en hébergement enfants	3'045	2'840

Prestations dans le canton (vision globale)

- Foyers pour adultes ou mineurs
- Ateliers ou Espaces de Jour pour adultes
- Centres Pédagogiques
- Classes Intégrées
- Suivis ambulatoires adultes ou mineurs
- Maison de Vie et de Santé
- Maison de Vie DEFI





Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services - 31.12.2025

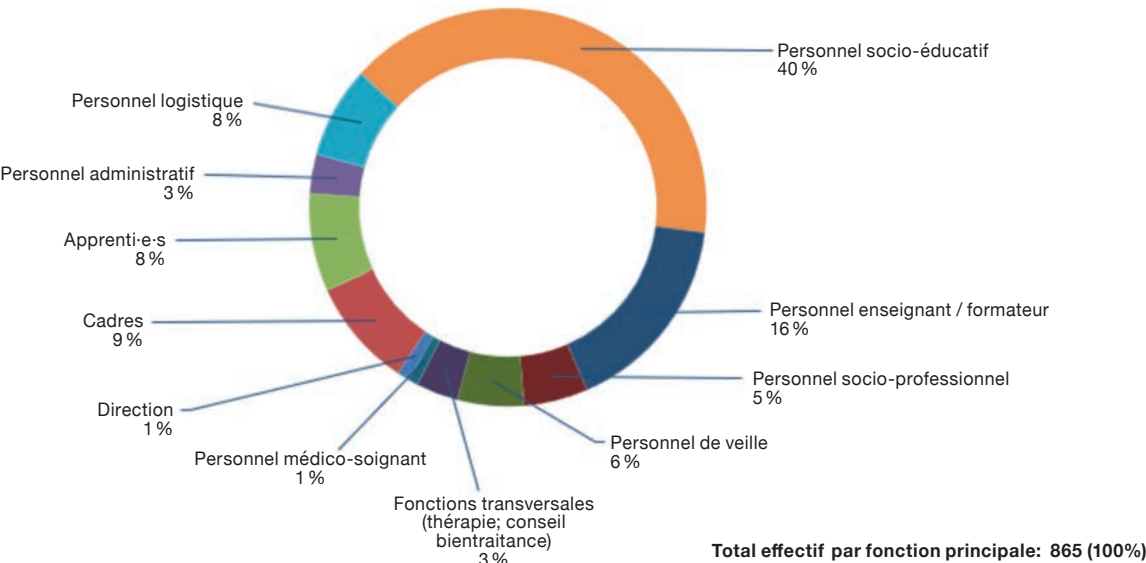


EPT par Domaines de Compétences et Services - 31.12.2025



* Fonctions Sociales Transversales & Bienveillance

Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes - 31.12.2025)



Nous relevons que la part de l'effectif en lien direct avec le-la bénéficiaire de prestations s'élève à 80%.

Formation

En 2025, la Fondation a poursuivi une politique de formation ambitieuse et cohérente, visant à soutenir le développement des compétences, la professionnalisation des équipes et l'évolution des pratiques. Les formations réalisées couvrent l'ensemble du parcours professionnel, de la formation de base en emploi à la formation continue certifiante, en passant par la formation des apprenti-e-s et le perfectionnement régulier des collaborateur-rices.

Cet engagement s'inscrit dans une volonté constante de garantir un accompagnement de qualité, fondé sur des savoirs actualisés, des compétences spécialisées et une posture professionnelle adaptée aux enjeux du domaine social et socio-sanitaire. Les thématiques abordées répondent tant aux besoins institutionnels qu'aux réalités du terrain, en intégrant les évolutions des publics accompagnés, des cadres légaux et des exigences professionnelles.

Au-delà de l'acquisition de compétences individuelles, la formation constitue un levier de plus-value collective pour la Fondation. Elle favorise le partage de pratiques, le renforcement de la culture commune, le développement des compétences managériales et la sécurisation des interventions. Elle contribue également à l'attractivité de la Fondation en tant qu'employeur et à son rôle actif dans la formation de la relève professionnelle.

44 collaborateur-ric-e-s ont suivi une formation de base en emploi:

- Educateur-ric-e social-e HES:	7
- Educateur-ric-e social-e ES:	22
- Maître-sse socio-professionnel-le ES:	6
- Assistant-e socio-éducatif-ive par Art. 32:	7
- Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) par Art. 32:	2



99 apprenti-e-s en dual, dans les métiers suivants:

- Assistant-e socio-éducatif-ive (ASE) CFC:	83
- Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) CFC:	3
- Assistant-e en soins et accompagnement (ASA) AFP:	2
- Cuisinier-ère CFC:	4
- Aide de cuisine AFP:	2
- Gestionnaire en intendance (GEI) AFP:	2
- Employé-e de commerce CFC:	2
- Gestionnaire Hôtellerie et intendance AFP:	1

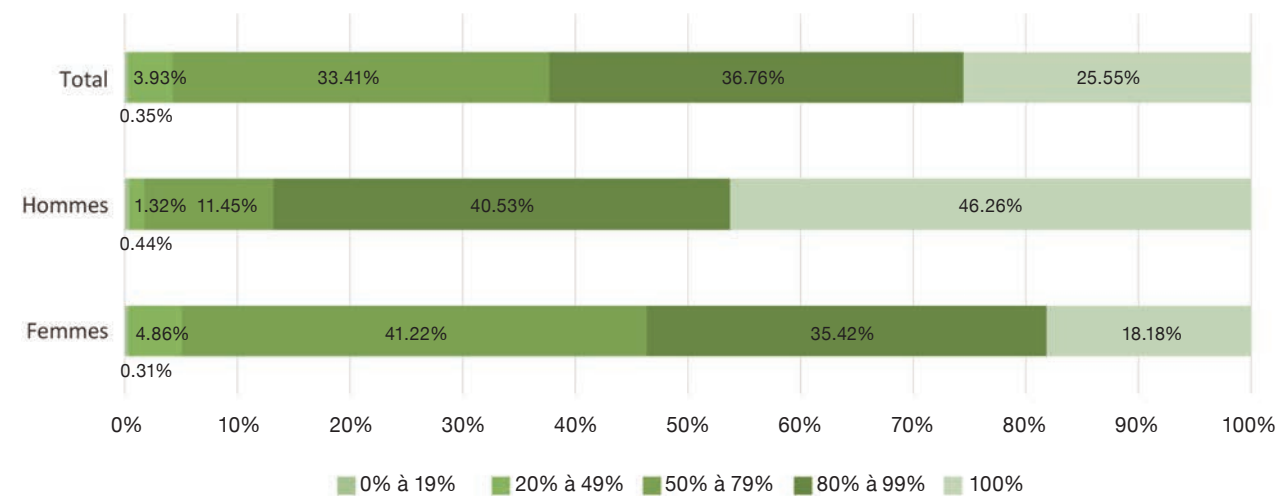
56 collaborateur-ric-e-s ont suivi une formation continue certifiante:

- Formateur-ric-e niveau CFC:	13
- CAS:	27
(Accompagnement de comportements-défis dans le domaine de la déficience intellectuelle, addictions, approche systémique, autisme, coaching pur, gestion d'équipe et conduite de projets, formateur à la pratique professionnelle ES, management: développer sa posture de cadre, paralégal, praticien formateur HES, sexologie clinique)	
- DAS:	2
(Gestion et Direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires)	
- EMBA:	1
- Master en enseignement spécialisé:	3
- Diplôme de chef de projet:	1
- Certificat de gestionnaire RH:	2
- Certificat de management:	1
- Certificat en neurosciences:	1
- Certificat de design en permaculture:	1
- Certificat de curateur privé:	1
- Formation ESDM avancée:	1
- Introduction au management de projet:	2



62 cours de formation continue ont été dispensés et organisés via la Fondation, auxquels s'ajoutent des analyses de pratique et de nombreux perfectionnements de 1 à 3 jours suivis à l'initiative des collaborateur-ric-e-s.

Répartition des taux d'activité en %



Taux	Femmes	Hommes	Total
0% à 19%	2	1	3
20% à 49%	31	3	34
50% à 79%	263	26	289
80% à 99%	226	92	318
100%	116	105	221
Totaux	638	227	865

Taux	Femmes	Hommes	Total
0% à 19%	0.31%	0.44%	0.35%
20% à 49%	4.86%	1.32%	3.93%
50% à 79%	41.22%	11.45%	33.41%
80% à 99%	35.42%	40.53%	36.76%
100%	18.18%	46.26%	25.55%
Totaux en %	100%	100%	100%

Le travail à temps partiel est largement répandu au sein de la Fondation, quel que soit le métier de l'employé-e.

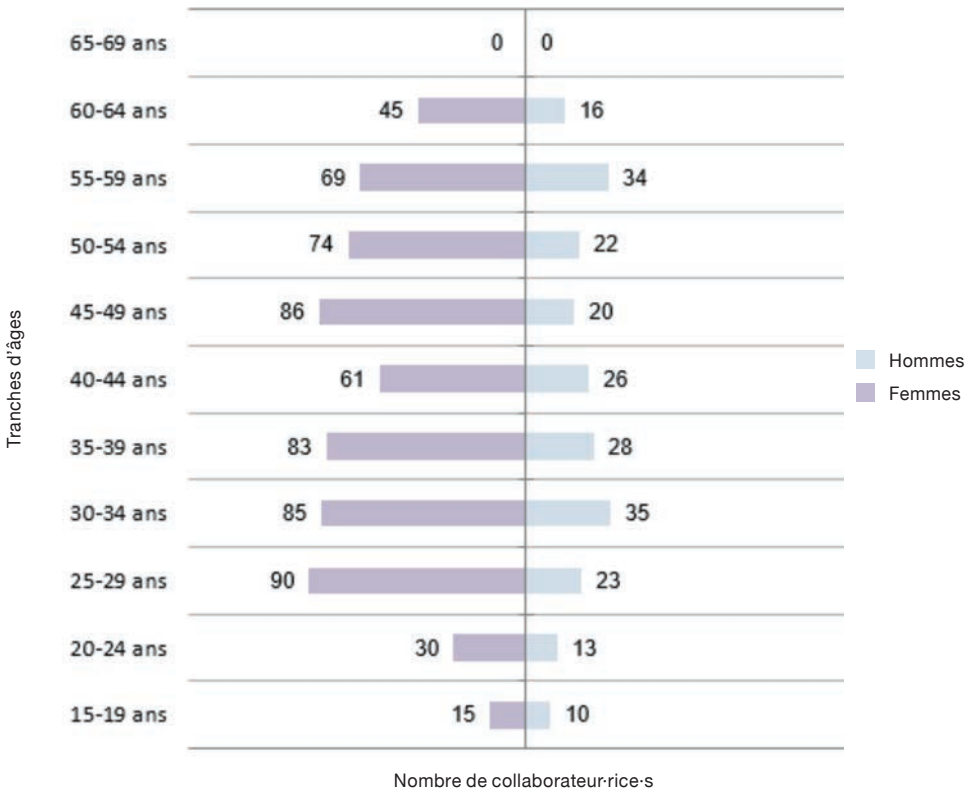
En 2025, 74.45% du personnel travaille à temps partiel.

Plus de la moitié du personnel (62.31%) travaille à un taux d'activité égal ou supérieur à 80%.

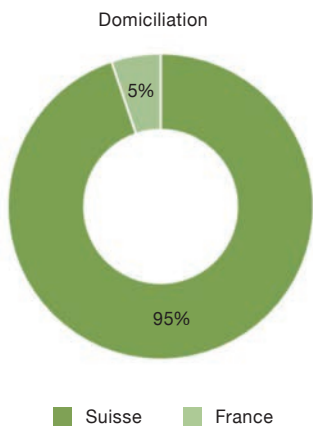
Pyramide des âges

	Âge moyen	Effectif
Femmes	41.3 ans	638 personnes
Hommes	41.2 ans	227 personnes
Ensemble du personnel	41.3 ans	865 personnes

L'âge moyen du personnel en 2025: 41.3. La stabilité est au rendez-vous.



Domiciliation du personnel





LesPerceNeige
FONDATION
Comptes consolidés 2025

Comptes 2025 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan consolidé au 31.12.2025

	Notes	2025	2024
1 ACTIF			
10 Actif circulant		93'100'166	88'458'125
100 Trésorerie	7	6'518'125	6'458'091
107 Actifs détenus à court terme sans cours de bourse		1	1
110 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	8	6'967'869	6'813'634
114 Autres créances à court terme		43'882	103'833
120 Stocks et prestations de services non facturées	9	583'373	671'298
130 Comptes de régularisation actifs	10	78'986'915	74'411'267
14 Actif immobilisé		60'287'944	61'330'789
140 Immobilisations financières	19	147'187	132'852
150 Immobilisations corporelles meubles	13, 14, 15, 16	3'743'591	3'901'440
160 Immobilisations corporelles immeubles	11	56'293'023	57'226'206
170 Immobilisations incorporelles	17	104'143	70'291
2 PASSIF			
20 Capitaux étrangers		129'245'144	125'351'799
20 Capitaux étrangers court terme		97'062'445	99'859'919
200 Dettes résultant de livraisons et de prestations		2'067'608	1'389'711
210 Dettes à court terme portant intérêts	22	21'231'668	32'831'713
220 Autres dettes à court terme sans intérêt		1'385'643	925'912
230 Comptes de régularisation passifs	21	72'228'694	64'567'973
260 Provisions	23	148'833	144'611
24 Capitaux étrangers long terme		32'182'699	25'491'880
240 Dettes à long terme portant intérêts	24	32'182'699	25'491'880
27 Fonds affectés		4'014'489	3'690'478
270 Capital des fonds		4'014'489	3'690'478
2700 Capital des fonds affectés	26	680'228	922'661
2795 Capital du fonds OES	27, 29	890'113	728'909
2795 Résultat OES de l'exercice	27, 29	62'288	161'203
2795 Capital du fonds SAHA	27, 29	-	-
2795 Résultat SAHA de l'exercice	27, 29	2'381'860	1'877'704
28 Capitaux propres		20'128'477	20'746'637
280 Capital de la fondation		20'128'477	20'746'637
2860 Capital libre		2'009'782	2'715'064
2870 Capital de base	27	18'118'695	18'031'572

Comptes 2025 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits consolidés au 31.12.2025

	2025	2024
30. Salaires formations	11'959'096	11'050'575
31. Salaires accompagnement	34'085'153	32'014'013
32. Salaires thérapie	598'418	637'434
33. Salaires direction et administration	5'323'661	4'406'459
34. Salaires économat et service de maison	3'802'485	3'606'794
35. Salaires service technique	3'598'378	3'462'090
36. Salaires ateliers et ateliers d'occupation	5'196'484	5'147'727
37. Charges Sociales	15'443'003	14'505'764
38. Autres charges du personnel	454'297	685'857
39. Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	3'599'864	4'034'448
3. CHARGES DE PERSONNEL	84'060'838	79'551'161
40. Matériel médical d'exploitation	249'894	241'340
41. Produits alimentaires et boissons	2'273'006	2'363'535
42. Ménage	840'717	607'971
43. Entretien, réparation immobilisations corporelles	3'917'871	3'655'156
44. Charges d'investissements (note 18)	6'488'975	7'050'598
45. Energie et Eau	966'243	1'251'789
46. Ecole, formation et loisirs	323'220	358'564
47. Bureau et administration	2'616'216	2'096'164
48. Outillage et matériel pour ateliers	439'572	380'640
49. Autres charges d'exploitation	1'021'863	879'139
4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	19'137'580	18'884'896
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	103'198'418	98'436'057
60. Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	16'374'075	16'460'920
61. Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	8'016'608	7'357'875
62. Revenus découlant d'autres prestations	1'152'230	1'226'274
63. Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'309'185	1'272'024
65. Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	1'658'222	1'586'717
66. Revenu des loyers et intérêts du capital	65'344	41'363
67. Revenu d'exploitation annexe	79'325	71'319
68. Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	849'568	833'529
69. Contributions à l'exploitation et dons	73'026'353	70'281'820
6. PRODUITS D'EXPLOITATION	102'530'908	99'131'842
RESULTAT D'EXPLOITATION	-667'509	695'784
7. Charges hors exploitation	-69'210	-319'363
7. Produits hors exploitation	170'006	499'229
7. CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATON	100'796	179'866
8. Charges extraordinaires	-	-
8. Produits extraordinaires	-	-
8. CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	-	-
Impôts	-20'913	-16'464
RESULTAT INTERMEDIAIRE	-587'627	859'186
RESULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
- attribution	158'076	440'676
- utilisation	-400'509	-217'261
	-242'433	223'415
Fonds libres		
- attribution	567'500	359'958
- utilisation	-31'590	-1'448'668
	535'911	-1'088'710
RESULTAT ANNUEL 1	-294'149	-6'110
ATTRIBUTION / PRELEVEMENT		
Dont attribution / prélèvement au capital propre	1'154'070	1'179'722
Dont attribution / prélèvement au fonds affectés	242'433	-223'415
Dont attribution / prélèvement au résultat OES en attente de validation	-62'288	-161'203
Dont attribution / prélèvement au résultat SAHA en attente de validation	-504'156	-1'877'704
Dont attribution / prélèvement au capital propre		-
Dont attribution / prélèvement aux fonds libres	-535'911	1'088'710
RESULTAT ANNUEL 2	-	-

Comptes 2025 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital consolidé au 31 décembre 2025

	31.12.2025	Atribution/utilisation fonds au capital	Réaffectation des fonds utilisés pour l'acquisition des participations	Résultat 2025	Atribution résultat antérieur	31.12.2024	Atribution/utilisation fonds au capital	Réaffectation des fonds utilisés pour l'acquisition des participations	Résultat 2024	Atribution résultat antérieur	31.12.2023
Capital de base	17'515'917				-1'179'722	18'695'639				-1'496'450	20'192'089
Capital libre généré (note 27)	515'655					515'655					515'655
Résultat de l'exercice	-1'154'070			-1'154'070	1'179'722	-1'179'722			-1'179'722	1'496'450	-1'496'450
Capital de base total	16'877'501	-	-	-1'154'070	-	18'031'572	-	-	-1'179'722	-	19'211'294
Capital libre	3'250'975	535'911				2'715'064	-1'088'710	1'494'000			2'309'775
Capital de l'organisation total	20'128'477	535'911	-	-1'154'070	-	20'746'637	-1'088'710	1'494'000	-1'179'722	-	21'521'068
Fonds affectés (note 26)	680'228	-242'433				922'661	223'415				699'246
Résultat fonds OES de l'exercice (note 27)	62'288			62'288	-161'203	161'203			161'203	317'526	-317'526
Capital du fonds OES (note 27)	890'113				161'203	728'909				-317'526	1'046'436
Résultat fonds SAHA de l'exercice (note 27)	2'381'860			504'156		1'877'704			1'877'704		-
Capital du fonds SAHA (note 27)	-					-					-
Capital des fonds	4'014'489	-242'433	-	566'444	-	3'690'478	223'415	-	2'038'907	-	1'428'156



Comptes 2025 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de financement consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Flux de trésorerie	2025	2024
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	-294'149	-6'110
Variation des provisions	4'222	-25'544
Amortissements	2'054'978	2'119'708
Réévaluations des actifs immobilisés	-	-100'000
Pertes sur actifs immobilisés	-	-
Gain sur actifs immobilisés	-23'000	-8'500
Utilisation fonds libres et affectés pour acquisition participation	-	1'494'000
Dons et produits affectés en permanence	-	-
Augmentation / Diminution des créances et autres créances à court terme	-94'284	-28'390
Augmentation / Diminution des stocks et prestations de services non facturés	87'925	-43'510
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation actifs	-356'386	4'410
Augmentation / Diminution des subventions attendues	-4'219'262	-6'616'997
Augmentation / Diminution des dettes à court terme	1'152'180	-291'828
Augmentation / Diminution des passifs transitoires	-1'621'151	832'719
Augmentation / Diminution des avances de subventions	9'267'319	5'232'735
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation	5'958'392	2'562'693
Flux financier provenant de l'activité d'investissements		
Augmentation / Diminution des immobilisations financières	-14'335	-397
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-728'109	-909'972
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-215'123	-
Investissements en immobilisations incorporelles	-54'567	-6'891
Investissements en titre et autres placements financiers - acquisition participation (déduction faite des liquidités reprises)	-	-1'296'116
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	23'000	8'500
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	-	-
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	-	-
Flux financier provenant de l'activité d'investissements	-989'133	-2'204'875
Flux financier provenant de l'activité de financements		
Dons et produits affectés en permancece	-	-
Attribution / affectation capital libre généré	-	-
Augmentation / Diminution des dettes financières à court terme	-7'759'431	4'268'704
Augmentation / Diminution des dettes financières à long terme	6'690'819	-5'101'552
Flux financier provenant de l'activité de financements	-1'068'612	-832'848
Total des flux de fonds	3'900'647	-475'031
Augmentation/Diminution des liquidités		
Etat des liquidités au 1er janvier	-17'602'522	-17'127'492
Etat des liquidités au 31 décembre	-13'701'875	-17'602'522
Variation des liquidités	3'900'647	-475'031

Suite à l'introduction de la nouvelle norme RPC 28 Subvention publiques qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2024, le tableau de flux de trésorerie a été adapté en conséquence durant l'exercice 2024. Seules des reclassifications entre catégories ont été effectuées. Deux nouvelles catégories ont été créées soit les subventions attendues qui a été séparée des régularisations d'actif et les avances de subventions qui a été séparée des régularisations de passif. Les catégories ont également été renommée afin de correspondre aux rubriques du nouveau plan comptable CURAVIVA.



Annexe aux comptes annuels consolidés

pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 (en CHF)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige et sa filiale NRJ Transports Sàrl est un groupe actif dans le domaine du handicap dans le canton de Neuchâtel. La Fondation les Perce-Neige est une fondation de droit privé à but non lucratif, sise aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour mission d'accompagner des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle gère également un foyer accueillant des personnes cérébrolésées sévères.

NRJ Transports Sàrl est une société sise à Boudevilliers dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour but de transporter des personnes en situation de handicap. Son activité est majoritairement liée aux transports de bénéficiaires de la Fondation les Perce-Neige mais elle véhicule également des personnes en situation de handicap d'autres institutions du canton de Neuchâtel.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

À compter du 1er janvier 2024, la Fondation les Perce-Neige établit des comptes consolidés. La consolidation inclut la société NRJ Transports Sàrl, qui est détenue à 100%, par intégration globale. Les présents comptes consolidés ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF). Sauf indication contraire, les montants sont présentés arrondis au franc le plus proche, des écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 21 mai 2026.

Modification de la présentation du plan comptable

Au 1er janvier 2025, le plan comptable a été révisé afin d'être mis en conformité avec le nouveau plan comptable CURAVIVA publié en 2021. Dans un souci de comparabilité, les chiffres de l'exercice 2024 ont été retraités et reclassifiés conformément à cette nouvelle structure. Cette adaptation concerne exclusivement la présentation des comptes au niveau du bilan et n'a pas d'incidence sur les comptes de résultat.

Aucune autre modification des normes n'a été publiée.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles, exceptés les immeubles de rendement, sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles de rendement sont évalués à leur valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (discounted cash flow method).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes :

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants :		
	Années	Principe
Véhicules	5 à 10 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	10 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	10 à 66 2/3	Méthode linéaire

Engagements de leasing financier

Les véhicules faisant l'objet d'un leasing financier sont comptabilisés comme actifs au bilan et évalués selon la norme RPC 13. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans (voir note 15). Les engagements de leasing sont comptabilisés au passif du bilan et réparti comme suit :

- La part échéante à moins d'un an est classée dans la catégorie des dettes financières à court terme (voir note 22).
- La part échéante à plus d'un an est classée dans la catégorie des dettes financières à long terme (voir note 24).

Les charges d'intérêts et d'entretien liées aux contrats de leasing sont enregistrées en charges au compte de pertes et profits.

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Charges administratives

Le Groupe n'effectue aucune allocation des charges administratives. Ces dernières sont directement présentées par nature au compte de pertes et profits.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et, sauf mention particulière du donateur, sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000 pour le président, la vice-présidente et la secrétaire. Le total de la rémunération 2025 de la Direction de la Fondation les Perce-Neige s'élève à CHF 1'370'271.



Impôts sur les bénéfices

Conformément à la norme RPC 11 (Impôts sur les bénéfices), le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre la valeur comptable économique des actifs et passifs consolidés et la valeur fiscale.

Les taux d'imposition appliqués correspondent aux taux d'impôts attendus.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2025.

3. Périmètre de consolidation

La société NRJ Transports Sàrl est contrôlée, depuis le 1^{er} janvier 2024, par la Fondation les Perce-Neige et, conformément à l'article 2 de la Swiss GAAP RPC 21, elle doit être incluse dans la consolidation conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30.

Les états financiers consolidés intègrent les sociétés suivantes :

Société	Siège	% de détention	Méthode de consolidation
Fondation Les Perce-Neige	Val-de-Ruz		Intégration globale
NRJ Transports Sàrl	Val-de-Ruz	100%	Intégration globale

Ces entités sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Tous les produits et charges réciproques ont été éliminés dans le compte de perte et profits consolidé. Les créances et dettes réciproques sont également éliminées.

4. Impôts

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

La société NRJ Transports Sàrl est imposée sur le bénéfice net imposable à hauteur de 18.5%. Elle est imposée sur le capital net imposable à hauteur de 0.5%.

5. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

6. Modification du périmètre de consolidation

Lors de l'exercice 2024, la Fondation a acquis, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, 100% du capital social de la société NRJ Transports Sàrl dont le siège est situé à Boudevilliers (Val-de-Ruz).

A la date d'achat, les actifs nets ont été évalués à leur juste valeur. Les impacts suivants ont eu lieu sur les comptes consolidés :

	31.12.2024	01.01.2024
Valeur nette des véhicules	1'887'061	1'603'976
Valeur nette des autres immobilisations	276'643	301'768
Actifs circulants	179'949	328'172
Dettes de leasings financiers	-631'847	-456'893
Autres capitaux étrangers	44'108	-129'518
Impôts différés	-135'271	-134'219
Impacts sur les actifs nets du groupe évalués à leur juste valeur	1'620'644	1'513'286
Badwill		-19'286
Prix d'achat		1'494'000

	2024
Charges de personnel	3'479'888
Autres charges d'exploitation	1'609'297
Éliminations des charges réciproques	-4'140'132
Total des charges	949'053
Recettes d'exploitation	5'213'007
Éliminations des recettes réciproques	-4'140'132
Recettes d'exploitation	1'072'875
Dissolution badwill	19'286
Impôts courants	-15'413
Impôts différés	-1'052
Impact sur le résultat du groupe	126'644

Le badwill de CHF 19'286 a été comptabilisé immédiatement au compte de résultat consolidé en 2024 via les produits hors exploitation (voir note 30).

Le financement de l'acquisition a été assuré par l'utilisation de CHF 100'000 de fonds affectés au secteur Enfance & Adolescence, ainsi que de CHF 1'394'000 de fonds libres.

7. Trésorerie

	2025	2024
Caisses	130'575	142'647
Comptes postaux	124'446	158'581
Comptes en banques	5'829'533	5'703'345
Comptes en banques en devises étrangères	433'570	453'517
Total Liquidités	6'518'125	6'458'091

8. Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2025	2024
Débiteurs représentants légaux	2'362'714	2'341'687
Débiteurs cantons tiers	1'683'890	1'512'141
Débiteurs communes	3'122'174	2'915'217
Débiteurs État de Neuchâtel	29'800	-
Débiteurs commerciaux	276'806	369'048
Débiteur assurances	10'485	33'543
Ducroire	-518'000	-358'000
Impôt anticipé	-	-
Total Débiteurs	6'967'869	6'813'635

9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers, pour la boutique ç, de matériel de protection et de logistique. Dès l'exercice 2024, ils sont également constitués des stocks de la société NRJ Transports Sàrl (pneus et divers consommables liés au transport).



10. Comptes de régularisation d'actifs		
	2025	2024
Actifs transitoires	957'345	600'959
Excédent de charges et subventions	78'029'570	73'810'308
Total des comptes de régularisation d'actifs	78'986'915	74'411'267

En 2025, les actifs transitoires sont principalement composés de décomptes de charges à recevoir, de produits liés à la formation des apprentis ainsi que de factures relatives à l'exercice 2026. L'excédent de charges et de subventions inclut les déficits d'exploitation des activités subventionnées pour les secteurs en couverture de déficit.

Pour les secteurs en contrat de prestations, il correspond aux subventions annuelles attendues. Toutes les activités subventionnées de la Fondation font l'objet de contrats de prestations conclus avec l'État de Neuchâtel. De plus, cela intègre également les montants de recapitalisation de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel qui seront pris en charge par l'État de Neuchâtel (voir note 20). Le déficit d'exploitation est normalement régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan (voir note 21).

11. Immeubles						
	Terrains	Infrastructures / Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Infrastructures/ Agencements/ Immeubles en cours de travaux	Valeur totale
Valeur brute au 01.01.2024	770'000	2'410'180	71'684'386	2'250'000	35'794	77'150'360
Transferts						-
Acquisitions / transformations						-
Réévaluation selon expertise				100'000		100'000
Sortie						-
Valeur brute au 31.12.2024	770'000	2'410'180	71'684'386	2'350'000	35'794	77'250'360
Transferts			-1'853'966	1'566'606		-287'360
Acquisitions / transformations				68'951		68'951
Remboursement subvention OFAS				146'172		146'172
Réévaluation selon expertise						-
Sortie						-
Valeur brute au 31.12.2025	770'000	2'410'180	69'830'420	4'131'729	35'794	77'178'123
Fonds d'amortissement au 01.01.2024	-	-1'163'861	-17'677'142	-	-	-18'841'004
Transferts						-
Amortissements		-152'503	-1'030'647			-1'183'150
Fonds d'amortissement au 31.12.2024	-	-1'316'364	-18'707'790	-	-	-20'024'154
Transferts			287'360			287'360
Amortissements		-136'197	-1'012'109			-1'148'306
Fonds d'amortissement au 31.12.2025	-	-1'452'561	-19'432'539	-	-	-20'885'100
Valeur nette au 31.12.2024	770'000	1'093'815	52'976'596	2'350'000	35'794	57'226'206
Valeur nette au 31.12.2025	770'000	957'619	50'397'881	4'131'729	35'794	56'293'023

Principe comptable général

Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC, les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilanciellles immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains éléments et travaux de rénovation qui ont une durée de vie plus courte.

Immeubles de rendement

Durant l'exercice 2024, la valeur de marché des immeubles de rendement a été réévaluée dans le cadre d'une expertise externe. L'immeuble situé aux Hauts-Geneveys a été réévalué à la hausse de CHF 325'000. En revanche, l'immeuble situé à La Chaux-de-Fonds a vu sa valeur dévaluée de CHF 225'000. Ces impacts ont été comptabilisés, dans le compte de pertes et profits en charges et produits hors exploitation

Un immeuble sis Chemin du Petit-Pontarlier 33 à 2000 Neuchâtel a été utilisé comme immeuble d'exploitation jusqu'au mois d'avril 2025. Dès cette date, il a été réaffecté en tant qu'immeuble de rendement. Une première estimation fiscale établie au 31 décembre 2024 fait ressortir une valeur de CHF 1'887'000. Une seconde estimation, réalisée par un expert immobilier indépendant en février 2026, conclut à une valeur de CHF 1'645'000. Sur la base de ces éléments et conformément au principe de prudence, nous avons considéré la valeur comptable de CHF 1'781'729 au moment de la réaffectation comme juste valeur. Cette valeur correspond à celle calculée sur la base d'un rendement moyen actualisé de 4%.

Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 10 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour certains agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail.

Terrains

Les terrains sont "les Gouttes d'Or" et le terrain viticole de Cressier.

12. Actifs grevés d'une réserve de propriétés		
Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	2025	2024
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	54'618'651	55'425'632
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Débiteurs de NRJ Transports Sàrl)	425'644	406'757

Certains immeubles d'exploitation et immeubles de rendement sont soumis à une restriction de propriété en lien avec les cédules hypothécaires émises afin de garantir les crédits hypothécaires mentionnés au passif du bilan.

À noter que la limite globale de crédit de CHF 30'100'000 est également garantie par un cautionnement simple de l'État de Neuchâtel.

La Fondation Les Perce-Neige possède également un cautionnement solidaire de CHF 240'000 envers la BCN. Cela permet de garantir la limite de crédit de NRJ Transports Sàrl, détenue à 100% par la Fondation, de CHF 200'000 sur son compte auprès de la BCN.



De plus, il existe une cession en faveur de la BCN de tous les loyers et autres revenus présents et futurs provenant de la location ou de l'exploitation des immeubles sis rue de Port-Roulant 5 et 5a, à Neuchâtel.

Certaines immobilisations ont été financées partiellement par des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces subventions sont soumises à des conditions de durée d'utilisation minimale. En cas de revente, de désaffectation ou de changement d'affectation du bien avant un délai de 25 ans d'exploitation, un remboursement partiel peut être exigé par l'OFAS. Le montant à restituer est déterminé de manière proportionnelle, en fonction du rapport entre la durée effective d'exploitation et la durée contractuelle de 25 ans. Durant l'exercice 2025, la réaffectation de l'immeuble sis au Chemin du Petit-Pontarlier 33 à Neuchâtel a entraîné une obligation de remboursement d'une partie de la subvention à l'OFAS pour un montant de CHF 146'172 (voir note 11).

13. Équipements

	2025	2024
Valeur brute au 1 janvier	5'677'800	5'796'270
Immobilisations de la filiale acquise		374'949
Acquisitions	173'579	235'303
Ajustements	1	6'375
Sortie	-471'907	-735'097
Valeur brute au 31 décembre	5'379'473	5'677'800
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-4'284'501	-4'586'504
Fonds d'amortissement de la filiale acquise		-171'621
Amortissements	-271'039	-255'098
Ajustements		-6'375
Sortie	471'907	735'097
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-4'083'633	-4'284'501
Valeur nette au 31 décembre	1'295'839	1'393'300

Au cours de l'exercice 2024 et 2025, du mobilier entièrement amorti et qui n'était plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat.

14. Véhicules

	2025	2024
Valeur brute au 1 janvier	4'516'061	1'840'038
Immobilisations de la filiale acquise		2'513'875
Acquisitions	203'211	228'947
Ventes	-279'250	-63'800
Sortie		-3'000
Transfert	639'550	
Valeur brute au 31 décembre	5'079'572	4'516'061
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-3'607'874	-1'502'635
Fonds d'amortissement de la filiale acquise		-1'810'539
Amortissements	-309'627	-361'500
Ventes	279'250	63'800
Sortie		3'000
Transfert	-319'775	
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-3'958'027	-3'607'874
Valeur nette au 31 décembre	1'121'546	908'187

Lors de l'exercice 2024, des véhicules totalement amortis et plus utilisés ont été sortis, sans impact sur le résultat. Lors de l'exercice 2025, 4 véhicules complètement amorti ont été vendu à un prix de CHF 23'000.

15. Véhicules financés par leasing financiers

	2025	2024
Valeur brute au 1 janvier	1'770'602	-
Immobilisations de la filiale acquise		1'244'125
Acquisitions	279'386	526'478
Transfert	-639'550	
Valeur brute au 31 décembre	1'410'438	1'770'602
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-501'370	-
Fonds d'amortissement de la filiale acquise		-343'486
Amortissements	-179'670	-157'884
Transfert	319'775	
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-361'265	-501'370
Valeur nette au 31 décembre	1'049'173	1'269'232

Les nouveaux véhicules de la société NRJ Transports Sàrl font le plus souvent l'objet d'un leasing financier d'une durée de 5 ans. Ces véhicules sont grevés d'une réserve de propriété en faveur des sociétés de leasing. En conséquence, bien que ces véhicules figurent à l'actif du groupe, la pleine propriété n'est transférée qu'une fois l'intégralité des paiements du contrat de leasing effectuée. Cette réserve de propriété demeure en place jusqu'à la levée complète de l'obligation financière.

Les travaux d'adaptation des véhicules neufs pour le transport de personnes en situation de handicap sont financés par les liquidités propres et figurent dans la même catégorie que les véhicules ne faisant pas l'objet d'un leasing financier en note 14.

Généralement, à la fin des contrats de leasing financier, la société solde l'engagement à la valeur de rachat, et les véhicules concernés, initialement classés dans la rubrique des véhicules en leasing, sont transférés dans la catégorie des véhicules en note 14.

16. Informatique et communication corporels

	2025	2024
Valeur brute au 1 janvier	801'433	742'082
Immobilisations de la filiale acquise		74'006
Acquisitions	71'932	94'198
Sortie	-93'717	-95'130
Ajustements	-114.71	
Transfert		-13'723
Valeur brute au 31 décembre	779'534	801'433
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-470'712	-416'593
Fonds d'amortissement de la filiale acquise		-35'565
Amortissements	-125'620	-127'407
Sortie	93'717	95'130
Transfert	115	13'723
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-502'501	-470'712
Valeur nette au 31 décembre	277'033	330'721

En 2024 et 2025, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Des immobilisations entièrement amorties, initialement classées dans la catégorie des immobilisations corporelles, ont été transférées, en 2024, dans les immobilisations incorporelles.

17. Informatique et communications incorporelles

	2025	2024
Valeur brute au 1 janvier	520'489	379'875
Immobilisations de la filiale acquise		120'000
Acquisitions	54'567	6'891
Sortie	-8'100	
Transfert		13'723
Valeur brute au 31 décembre	566'956	520'489
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-450'198	-341'807
Fonds d'amortissement de la filiale acquise		-60'000.00
Amortissements	-20'715	-34'668
Sortie	8'100	
Transfert		-13'723.00
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-462'813	-450'198
Valeur nette au 31 décembre	104'143	70'291

En 2025, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Des immobilisations entièrement amorties, initialement classées dans la catégorie des immobilisations corporelles, ont été transférées, en 2024, dans les immobilisations incorporelles.

18. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ainsi que les charges financières (voir note 25) sont présentées dans la rubrique « 44. Charges d'investissement ».

19. Immobilisations financières

	2025	2024
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers) Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	147'187	132'852

20. Prévoyance professionnelle

Fondation Les Perce-Neige

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN, anciennement Prévoyance.ne). Au 31 décembre 2025, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de la CPCN de zéro franc.

En 2013, une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de la Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de la caisse de pensions. Afin d'honorer cette dette, un prêt avait été contracté auprès de la CPCN pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000 sont les suivantes :

- Taux 3.5% jusqu'au 31 décembre 2019 et 2.25% dès le 1^{er} janvier 2020
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

À fin décembre 2025, le montant dû à la CPCN est de CHF 1'927'700 (2024 : CHF 2'076'700).

En lien avec le passage au système d'assurance de la primauté des cotisations et avec une nouvelle recapitalisation de la caisse en 2019, les employeurs et employés ont dû supporter des mesures compensatoires. Afin de financer ces mesures, la Fondation a contracté un emprunt d'un montant initial de CHF 2'132'961. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de L'État de Neuchâtel pour cet emprunt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 2'132'961 sont les suivantes :

- Taux entre 1.66% et 2.84% selon les tranches
- Durée 20 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur une durée maximale 25 ans; pas de rémunération de cette garantie

Au 31 décembre 2025, le montant dû à la CPCN est de CHF 1'386'425 (2024 : CHF 1'493'073).

Les cotisations versées à la caisse de pensions en 2025 s'élèvent à CHF 6'971'263 pour la part employeur et à CHF 4'673'297 pour la part employés (total CHF 11'644'561). En 2024, elles s'élevaient à CHF 6'494'542 pour la part employeur et à CHF 4'340'110 pour la part employés (total CHF 10'834'652).

Pour l'exercice 2025, le degré de couverture des engagements se monte à 85.0% (2024 : 81.8%) au-dessus du chemin de croissance prévu de 70.7% (2024 : 69.9%). La Fondation renonce donc à comptabiliser un actif de prévoyance.

NRJ Transport Sàrl

Les collaborateurs de la filiale NRJ Transports Sàrl sont affiliés à Helvetia Fondation Collective pour leur prévoyance professionnelle.

Au 31 décembre 2025, NRJ Transports avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de la caisse de pension de zéro franc.

Pour l'exercice 2025, les cotisations versées s'élèvent à CHF 178'995 pour la part employeur et CHF 181'323 pour la part employée.

Helvetia Fondation Collective propose un modèle d'assurance complète, garantissant une couverture à 100% des engagements. Les risques liés à la gestion de la caisse ainsi qu'aux placements financiers sont pris en charge par Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA. À la date de clôture, il n'existe théoriquement aucun risque de découvert pour Helvetia Fondation Collective.

21. Comptes de régularisation de passifs

	2025	2024
Acomptes de régularisation de l'Etat de Neuchâtel	71'084'474	61'817'155
Comptes de régularisation de passifs	1'144'220	2'750'818

Le montant de CHF 71'084'474 au 31.12.2025 (2024 : CHF 61'817'155) vient des acomptes de subventions de l'État de Neuchâtel de l'année 2025, respectivement 2024.

Les comptes de régularisation de passifs sont principalement composés de factures relatives à des dépenses liées à l'exercice sous revue non reçues à la date de clôture.

22. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2025	2024
	21'231'668	32'831'713
Banque Cantonale Neuchâteloise	20'220'000	24'060'614
Prêt CPCN	149'000	149'000
Prêt Banque Cantonale Neuchâteloise	106'648	106'648
Dettes hypothécaires	527'200	8'206'750
Dettes de leasing financier	178'820	258'701
Autres dettes portant intérêt	50'000	50'000

23. Provisions

Aucun litige ou risque nécessitant la comptabilisation d'une provision est connu ou attendu. Des provisions d'un montant de CHF 148'833 ont été comptabilisées au titre des impôts courants et différés (voir note 31).



24. Dettes financières, hypothécaires et prêts à long terme

Ventilation des dettes à long terme (art. 961a al. 1 CO)		2025	2024
		32'182'699	25'491'880
Prêt CPCN/BCN	Deux à cinq ans	1'022'592	1'449'184
Prêt CPCN/BCN	Plus de cinq ans	2'035'884	1'864'940
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	15'409'137	16'000'450
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	13'328'723	5'754'160
Dettes de leasing financier	Deux à cinq ans	386'363	373'146
Autres dettes portant intérêt	Deux à cinq ans	-	50'000

Les parts échues à moins de 12 mois figurent dans la note 22 ci-dessus

25. Résultat financier

	2025	2024
Charges financières	1'297'644	1'525'031
Frais bancaires	11'028	21'472
Autres intérêts BCN	121'252	376'456
Intérêts prêt CPCN	77'824	84'206
Intérêts cautionnement	397'384	398'129
Intérêts dettes hypothécaires	661'264	623'472
Intérêts dettes de leasing financier	25'893	16'796
Intérêts emprunts	3'000	4'500
Produits financiers	2'114	28'732

26. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2025	Utilisation	Attribution	31.12.2024
Loterie Romande	31'563	-171'644	80'000	123'207
Dons pour la Maison de Vie DEFI	38'145			38'145
Dons pour la Maison de Vie et de Santé	45'012	-45'432	24'160	66'283
Dons pour le DC Aînés	27'869			27'869
Dons pour le DCES	228'250	-26'794		255'044
Dons pour le FEJ	7'726			7'726
Dons pour le FORTL	1'257			1'257
Dons 50e anniversaire de la Fondation	12'408			12'408
Dons pour la salle de gymnastique	-	-76'005	8'699	67'306
Dons pour l'achat de matériel adapté	5'894	-3'400		9'294
Dons pour le sport	21'205	-53'463	13'600	61'067
Dons pour les activités	7'015			7'015
Dons pour les places de jeux	7'500	-22'517	30'017	-
Divers dons affectés	2'115	-1'253	1'600	1'768
Fonds ANMEA affecté au secteurs enfants et adolescents	77'996			77'996
Fonds ANMEA affecté aux secteurs adultes et seniors	166'274			166'274
Total général	680'228	-400'509	158'076	922'661

Afin d'en faciliter la lecture, les différents fonds affectés ont été regroupés en catégories selon l'utilisation souhaitée par les donateurs et légataires. Aucun changement d'affectation n'est intervenu.

La Loterie Romande a versé une contribution de CHF 138'000 en 2024 à la Fondation pour la rénovation de la salle de gym, l'achat de matériel de loisirs, l'achat d'un vélo adapté ainsi que l'installation d'une salle Snoezelen. En 2025, la Loterie Romande a accordé une nouvelle contribution de CHF 80'000 pour la rénovation d'une place de loisirs et de détente, l'achat d'un vélo adapté, l'installation des stores d'ombrage, privatisation d'une zone de rencontre en faveur de nos bénéficiaires.

Au 31 décembre 2023, la Fondation Les Perce-Neige a quitté l'Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes (ANMEA). Une part de la fortune de l'ANMEA a été versée à la Fondation suite à son départ en 2023 et le solde en 2024. La fortune de l'ANMEA a été constituée grâce à des cotisations des institutions membres subventionnées par l'état de Neuchâtel. En conséquence, en accord avec les services étatiques concernés, deux fonds ont été créés et affectés. L'objectif est de les utiliser pour des dépenses futures qui répondent aux buts originaux de l'ANMEA.

27. Capital de l'organisation

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'intégralité des activités de la Fondation subventionnées par l'État de Neuchâtel est réalisée via des contrats de prestations valables deux ans. La gestion opérationnelle de ces contrats est assurée en partenariat avec les instances étatiques compétentes, à savoir :

- Pour le secteur Enfance & Adolescence, l'Office de l'Enseignement Spécialisé, rattaché au Département de la Formation, des Finances et de la Digitalisation ;
- Pour le secteur Adultes & Seniors, le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte, rattaché au Département de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

Ces contrats définissent les conditions-cadres ainsi que les modalités de collaboration entre l'État de Neuchâtel et la Fondation pour une durée de deux ans, soit pour les exercices 2024 et 2025.

Les résultats annuels des activités subventionnées sont comptabilisés au bilan sous les rubriques "Résultat OES de l'exercice" et "Résultat SAHA de l'exercice" via le compte de pertes et profits par les rubriques "Dont attribution / prélèvement résultat OES en attente de validation" et "Dont attribution / prélèvement au résultat SAHA en attente de validation". Le résultat est, après acceptation du décompte de subventionnement, alloué au bilan dans les rubriques "Capital du fonds OES" et "Capital du fonds SAHA".

Les versements cumulés au fonds sont limités à un montant maximum. Tout excédent doit être remboursé à l'État de Neuchâtel. Il est comptabilisé, au compte de résultat, dans le groupe de compte 69 et au bilan dans les "comptes de régularisation de passifs" (voir note 21).



28. Analyse sectorielle

- Les segments opérationnels sont présentés en cohérence avec les reportings internes. La gestion est divisée en quatre secteurs principaux :
- Le secteur "Adultes et seniors" qui est subventionné par l'État de Neuchâtel
 - Le secteur "Enfance et adolescence" qui est subventionné par l'État de Neuchâtel
 - Le secteur "Transports" qui correspond à l'activité de la filiale NRJ Transports Sàrl
 - Le secteur "Autres activités" qui regroupe toutes les autres activités de la Fondation les Perce-Neige

Les écritures d'élimination des ventes inter-segments sont incluses dans la rubrique "Éliminations". Les ventes internes au Groupe sont comptabilisées au prix du marché. Les coûts des segments comprennent les coûts centraux relatifs à la direction, aux ressources humaines, aux finances, à l'informatique, etc...

Le tableau ci-dessous détaille les recettes de la Fondation Les Perce-Neige par secteur d'activité pour l'exercice clos, exprimées en milliers de francs suisses (kCHF).

	Adultes et seniors	Enfance et adolescence	Transports	Autres activités	Eliminations	Total
60 Compensation des coûts intracantonale	12'857	3'500	-	17	-	16'374
61 Compensation des coûts extracantonale	7'857	160	-	-	-	8'017
62 Autres prestations	968	182	-	2	-	1'152
63 Prestations de services, commerce et production	1'310	1	-	-	-1	1'309
65 Autres prestations de service aux personnes accompagnées	580	6	5'277	-	-4'205	1'658
66 Loyers et intérêts du capital	4	0	61	1	-	65
67 Revenu d'exploitation annexe	78	2	-	-	-	79
68 Prestations au personnel et à des tiers	524	252	25	49	-	850
69 Contributions à l'exploitation et dons	45'976	27'050	-	0	-	73'026
7 Produits hors exploitation	-	-	-	170	-	170
Produits d'exploitation et hors exploitation 2025	70'153	31'152	5'363	239	-4'206	102'701
Résultat annuel 1 2025	504	62	126	-987		-294
Produits d'exploitation et hors exploitation 2024	68'431	29'480	5'213	647	-4'140	99'631
Résultat annuel 1 2024	1'878	161	107	-2'152		-6

Le Groupe renonce à présenter une analyse sectorielle par région géographique étant donné que son activité (y compris son chiffre d'affaires) est en grande majorité réalisée dans le canton de Neuchâtel.

29. Subventions publiques

Le tableau ci-dessous détaille le traitement des subventions étatiques de l'État de Neuchâtel au sein du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation.

	2025	2024
Subventions prévues pour l'exercice	74'743'114	70'478'336
Subventions à recevoir pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance	3'093'310	3'331'972
Avances de subventions reçues	71'084'474	61'817'155
Résultats de l'exercice en attente de validation	566'444	2'038'907
Résultats excédant le plafond des fonds	1'539'093	-
Capital des fonds subventionnés	890'113	728'909
Produits des activités subventionnées	73'204'021	70'478'336

Les subventions prévues pour l'exercice ainsi que les subventions à recevoir pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance sont comptabilisées, au bilan, dans les comptes de régularisation d'actifs.

Les avances de subventions reçues sont comptabilisées, au bilan, dans les comptes de régularisation de passifs.

Les résultats de l'exercice en attente de validation sont comptabilisés, au bilan, dans les résultats OES et SAHA de l'exercice. Au compte de pertes et profits, ils sont comptabilisés dans les rubriques "dont attribution / prélèvement au résultat OES/SAHA de l'exercice en attente de validation". Si une part du résultat excède le plafond du fonds, celle-ci est déduite des subventions à recevoir et comptabilisée dans les comptes de régularisation d'actif.

Le capital des fonds subventionnés est comptabilisé, au bilan, dans le capital du fonds OES et, respectivement, SAHA.

Les produits des activités subventionnées sont comptabilisés, au compte de pertes et profits, dans la rubrique "69 Contributions à l'exploitation et dons".

En complément des activités subventionnées faisant l'objet de contrats de prestations signés avec l'État de Neuchâtel, la Fondation fournit également d'autres prestations subventionnées au sens de la norme RPC 28.

	2025	2024
Recettes facturées aux cantons tiers	6'699'333	6'083'102
Recettes facturées aux communes neuchâteloises	3'122'174	2'914'017
Recettes diverses	47'178	113'348

30. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement. Lors de l'exercice 2024, ils comprennent, également, les réévaluations des immeubles de rendement (voir note 11) ainsi que la dissolution du badwill suite à l'acquisition de NRJ Transports Sàrl (Produits hors exploitation) (voir note 6).

31. Impôts et impôts différés

Les charges d'impôts de la période contiennent les impôts courants et les impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés selon l'approche bilantielle, calculés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable appliquée pour l'établissement des comptes consolidés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'ils concernent une seule et même entité légale. Au niveau du groupe, seule la filiale NRJ Transports Sàrl est sujette à des impôts différés étant donné que la Fondation les Perce-Neige est exonérée d'impôts sur le bénéfice.

Évolution des impôts différés en 2025

en kCHF	31.12.2025			31.12.2024		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Stock		-12	-12		-12	-12
Immobilisations		-189	-189		-198	-198
Dettes de leasing financier	77		77	86		86
Provisions		-15	-15		-11	-11
Solde au 31 décembre	77	-216	-139	86	-221	-135
Actifs d'impôts différés			0			0
Passifs d'impôts différés			-139			-135

A la date d'acquisition de la filiale, des impôts différés passifs nets de kCHF 135 (voir note 23) ont été évalués. Au 31 décembre 2025, les impôts différés passifs net s'élèvent à kCHF 139. L'augmentation de la charge d'impôts différés 2025 a été comptabilisée au compte de pertes et profits pour un montant de CHF 3'562.

La charge d'impôts courants 2025 s'élève à CHF 7'243 alors que la provision d'impôts au bilan s'élève à CHF 10'000 (voir note 23).

32. Transaction avec des parties liées

Aucune transaction récurrente n'a été réalisée avec des parties liées en 2025.

33. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subventions étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes consolidés. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs. À noter qu'à fin 2025, un solde de subvention concernant l'exercice 2024 n'a pas encore été versé par l'autorité cantonale compétente.

34. Recherche de fonds

Depuis, le 1^{er} janvier 2019, la fondation les Perce-Neige emploie un collaborateur qui est dédié à la recherche de fonds.

Son activité financière se compose de :

	2025	2024
Charges monétaires	-201'522	-194'204
Revenus monétaires	204'709	364'023
Résultat monétaire	3'187	169'819

Les charges monétaires mentionnées ci-dessus sont considérées comme des charges de collecte de fonds (y compris les charges de personnels). Ces coûts sont déterminés sur la base des centres de coûts analytiques.

De plus, des dons en nature estimés à CHF 20'000 ont été reçus de la part de différents donateurs. Nous remercions les donateurs pour leur générosité.

Les indications ci-dessus ne concernent que l'activité spécifique de recherche de fonds. Il n'est pas jugé pertinent de présenter l'ensemble de l'activité en distinguant les charges administratives et les charges de collecte de fonds et de publicité générale.

35. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2025 s'élèvent à CHF 52'969 TTC en lien avec les prestations de révision (en 2024 : 47'553 TTC).



Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés au conseil de fondation de La Fondation Les Perce-Neige, à Val-de-Ruz

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fondation Les Perce-Neige et de ses filiales (ci-après le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'auditeur.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidées du groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfaits aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres dispositions

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes consolidés

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

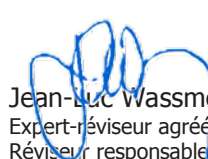
Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

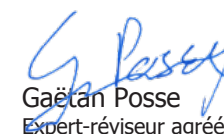
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en lien avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA


Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 21 mai 2026
Exemplaire numérique

Annexes :

- Comptes consolidés (bilan, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et annexe)





LesPerceNeige
FONDATION

Comptes 2025



Comptes 2025 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2025

	Notes	2025	2024
1 ACTIF		151'103'397	147'445'260
10 Actif circulant		92'862'062	88'278'175
100 Trésorerie	5	6'460'303	6'457'937
107 Actifs détenus à court terme sans cours de bourse		1	1
110 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	6	6'880'196	6'736'711
114 Autres créances à court terme		38'987	93'277
120 Stocks et prestations de services non facturées	7	496'969	582'314
130 Comptes de régularisation actifs	8	78'985'606	74'407'935
14 Actif immobilisé		58'241'335	59'167'084
140 Immobilisations financières	16	147'187	132'852
148 Participations	16	-	-
1481 Participation NRJ Transports Sàrl		1'494'000	1'494'000
1482 Fonds utilisés achat participation NRJ		-1'494'000	-1'494'000
150 Immobilisations corporelles meubles	11, 12, 13	1'732'982	1'785'735
160 Immobilisations corporelles immeubles	9, 10	56'293'023	57'226'206
170 Immobilisations incorporelles	15	68'143	22'291
2 PASSIF		151'103'397	147'445'260
20 Capitaux étrangers		128'707'238	124'628'790
20 Capitaux étrangers court terme		96'910'902	99'560'055
200 Dettes résultant de livraisons et de prestations		2'331'010	1'611'183
210 Dettes à court terme portant intérêts	19	21'002'848	32'502'398
220 Autres dettes à court terme sans intérêt		1'375'432	891'777
230 Comptes de régularisation passifs	18	72'201'612	64'554'697
24 Capitaux étrangers long terme		31'796'336	25'068'734
240 Dettes à long terme portant intérêts	21	31'796'336	25'068'734
27 Fonds affectés		4'014'489	3'690'478
270 Capital des fonds		4'014'489	3'690'478
2700 Capital des fonds affectés	23	680'228	922'661
2795 Capital du fonds OES	24, 25	890'113	728'909
2795 Résultat OES de l'exercice	24, 25	62'288	161'203
2795 Capital du fonds SAHA	24, 25	-	-
2795 Résultat SAHA de l'exercice	24, 25	2'381'860	1'877'704
28 Capitaux propres		18'381'670	19'125'992
280 Capital de la Fondation		18'381'670	19'125'992
2860 Capital libre		1'756'975	1'221'064
2870 Capital de base	24	16'624'695	17'904'928

Comptes 2025 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits au 31.12.2025

	2025	2024
30. Salaires formations	11'959'096	11'050'575
31. Salaires accompagnement	34'085'153	32'014'013
32. Salaires thérapie	598'418	637'434
33. Salaires direction et administration	4'753'994	3'882'950
34. Salaires économat et service de maison	3'761'837	3'567'380
35. Salaires service technique	1'343'809	1'272'247
36. Salaires ateliers et ateliers d'occupation	5'196'484	5'147'727
37. Charges Sociales	14'920'265	13'999'840
38. Autres charges du personnel	397'714	602'065
39. Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	3'481'086	3'897'043
3. CHARGES DE PERSONNEL	80'497'857	76'071'273
40. Matériel médical d'exploitation	248'909	240'708
41. Produits alimentaires et boissons	2'263'358	2'355'200
42. Ménage	839'745	607'971
43. Entretien, réparation immobilisations corporelles	3'115'209	2'942'445
44. Charges d'investissements (note 15)	5'952'294	6'455'096
45. Energie et Eau	966'243	1'251'789
46. Ecole, formation et loisirs	323'220	358'564
47. Bureau et administration	2'493'798	1'969'390
48. Outillage et matériel pour ateliers	439'572	380'640
49. Autres charges d'exploitation	5'048'037	4'853'927
4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	21'690'386	21'415'731
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	102'188'244	97'487'004
60. Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	16'374'075	16'460'920
61. Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	8'016'608	7'357'875
62. Revenus découlant d'autres prestations	1'152'230	1'226'274
63. Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'310'227	1'272'024
65. Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	586'119	589'181
66. Revenu des loyers et intérêts du capital	4'514	33'763
67. Revenu d'exploitation annexe	79'325	71'319
68. Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	824'208	767'582
69. Contributions à l'exploitation et dons	73'026'353	70'280'029
6. PRODUITS D'EXPLOITATION	101'373'658	98'058'966
RESULTAT D'EXPLOITATION	-814'585	571'962
7. Charges hors exploitation	-69'210	-319'363
7. Produits hors exploitation	170'006	479'943
7. CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATON	100'796	160'580
8. Charges extraordinaires	-	-
8. Produits extraordinaires	-	-
8. CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	-	-
RESULTAT INTERMEDIAIRE	-713'789	732'541
RESULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
- attribution	158'076	440'676
- utilisation	-400'509	-217'261
	-242'433	223'415
Fonds libres		
- attribution	567'500	359'958
- utilisation	-31'590	-1'448'668
	535'911	-1'088'710
RESULTAT ANNUEL 1	-420'311	-132'754
ATTRIBUTION / PRELEVEMENT		
Dont attribution / prélèvement au capital propre	1'280'233	1'306'366
Dont attribution / prélèvement au fonds affectés	242'433	-223'415
Dont attribution / prélèvement au résultat OES en attente de validation	-62'288	-161'203
Dont attribution / prélèvement au résultat SAHA en attente de validation	-504'156	-1'877'704
Dont attribution / prélèvement au capital propre	-	-
Dont attribution / prélèvement aux fonds libres	-535'911	1'088'710
RESULTAT ANNUEL 2	-	-

Comptes 2025 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2025

	31.12.2025	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2025	Attribution résultat antérieur	31.12.2024	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2024	Attribution résultat antérieur	31.12.2023
Capital de base	17'389'273			-1'306'366	18'695'639			-1'496'450	20'192'089
Capital libre généré (note 24)	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'280'233		-1'280'233	1'306'366	-1'306'366		-1'306'366	1'496'450	-1'496'450
Capital de base total	16'624'695	-	-1'280'233	-	17'904'928	-	-1'306'366	-	19'211'294
Capital libre	1'756'975	535'911			1'221'064	-1'088'710			2'309'775
Capital de l'organisation total	18'381'670	535'911	-1'280'233	-	19'125'992	-1'088'710	-1'306'366	-	21'521'069
Fonds affectés (note 23)	680'228	-242'433			922'661	223'415			699'246
Résultat fonds OES de l'exercice (note 24)	62'288		62'288	-161'203	161'203		161'203	317'526	-317'526
Capital du fonds OES (note 24)	890'113			161'203	728'909			-317'526	1'046'436
Résultat fonds SAHA de l'exercice (note 24)	2'381'860		504'156		1'877'704		1'877'704		-
Capital du fonds SAHA (note 24)	-				-				-
Capital des fonds	4'014'489	-242'433	566'444	-	3'690'478	223'415	2'038'907	-	1'428'156



Comptes 2025 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Flux de trésorerie	2025	2024
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	-420'311	-132'754
Variation des provisions	-	-
Amortissements	1'623'995	1'677'375
Réévaluations des actifs immobilisés	-	-100'000
Pertes sur actifs immobilisés	-	-
Gain sur actifs immobilisés	-	-
Utilisation fonds libres et affectés pour acquisition participation	-	1'494'000
Dons et produits affectés en permanence	-	-
Augmentation / Diminution des créances et autres créances à court terme	-89'195	11'389
Augmentation / Diminution des stocks et prestations de services non facturés	85'345	-34'395
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation actifs	-358'409	5'025
Augmentation / Diminution des subventions attendues	-4'219'262	-6'616'997
Augmentation / Diminution des dettes à court terme	1'203'483	-149'553
Augmentation / Diminution des passifs transitoires	-1'620'405	827'374
Augmentation / Diminution des avances de subventions	9'267'319	5'232'735
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation	5'472'560	2'214'197
Flux financier provenant de l'activité d'investissements		
Augmentation / Diminution des immobilisations financières	-14'335	-397
Investissements en titre et autres placements financiers - acquisition participation	-	-1'494'000
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-414'222	-384'632
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-215'123	-
Investissements en immobilisations incorporelles	-54'567	-6'891
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	-	-
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	-	-
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	-	-
Flux financier provenant de l'activité d'investissements	-698'246	-1'885'920
Flux financier provenant de l'activité de financements		
Dons et produits affectés en permancence	-	-
Attribution / affectation capital libre généré	-	-
Augmentation / Diminution des dettes financières à court terme	-7'679'550	4'268'704
Augmentation / Diminution des dettes financières à long terme	6'727'602	-5'051'552
Flux financier provenant de l'activité de financements	-951'948	-782'848
Total des flux de fonds	3'822'366	-454'571
Augmentation/Diminution des liquidités		
Etat des liquidités au 1er janvier	-17'582'062	-17'127'491
Etat des liquidités au 31 décembre	-13'759'696	-17'582'062
Variation des liquidités	3'822'366	-454'571

Suite à l'introduction de la nouvelle norme RPC 28 Subvention publiques qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2024, le tableau de flux de trésorerie a été adapté en conséquence durant l'exercice 2024. Seules des reclassifications entre catégories ont été effectuées. Deux nouvelles catégories ont été créées soit les subventions attendues qui a été séparée des régularisations d'actif et les avances de subventions qui a été séparée des régularisations de passif. Les catégories ont également été renommée afin de correspondre aux rubriques du nouveau plan comptable CURAVIVA.



Annexe aux comptes annuels

pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 (en CHF)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation de droit privé à but non lucratif, sise aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour mission d'accompagner des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle gère également un foyer accueillant des personnes cérébrolésées sévères.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF). Sauf indication contraire, les montants sont présentés arrondis au franc le plus proche, des écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 21 mai 2026.

Modification de la présentation du plan comptable

Au 1er janvier 2025, le plan comptable a été révisé afin d'être mis en conformité avec le nouveau plan comptable CURAVIVA publié en 2021. Dans un souci de comparabilité, les chiffres de l'exercice 2024 ont été retraités et reclassifiés conformément à cette nouvelle structure. Cette adaptation concerne exclusivement la présentation des comptes au niveau du bilan et n'a pas d'incidence sur les comptes de résultat.

Aucune autre modification n'a été publiée.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles, exceptés les immeubles de rendement, sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles de rendement sont évalués à leur valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (discounted cash flow method).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes :

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants :		
	Années	Principe
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	10 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	10 à 66 2/3	Méthode linéaire

Titres et autres placements financiers - participations

Les participations sont évaluées individuellement.

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Charges administratives

La Fondation n'effectue aucune allocation des charges administratives. Ces dernières sont directement présentées par nature au compte de pertes et profits.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et, sauf mention particulière du donateur, sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000 pour le président, la vice-présidente et la secrétaire. Le total de la rémunération 2025 de la Direction s'élève à CHF 1'370'271.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2025.

3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.



4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

5. Trésorerie

Le suivi de la trésorerie est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'État vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2025	2024
Caisses	130'422	142'493
Comptes postaux	124'446	158'581
Comptes en banques	5'771'864	5'703'345
Comptes en banques en devises étrangères	433'570	453'517
Total Trésorerie	6'460'303	6'457'937

6. Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2025	2024
Débiteur représentants légaux	2'362'714	2'341'687
Débiteurs cantons tiers	1'683'890	1'512'141
Débiteurs communes	3'122'174	2'915'217
Débiteurs État de Neuchâtel	29'800	-
Débiteurs commerciaux	189'133	292'123
Débiteur assurances	10'485	33'543
Ducroire	-518'000	-358'000
Impôt anticipé	-	-
Total des créances	6'880'196	6'736'711

7. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers, pour la boutique au c cédille ainsi que de matériel de protection et de logistique.

8. Comptes de régularisation d'actifs

	2025	2024
Actifs transitoires	956'036	597'627
Excédent de charges et subventions	78'029'570	73'810'308
Total des comptes de régularisation d'actifs	78'985'606	74'407'935

En 2025, les actifs transitoires sont principalement composés de décomptes de charges à recevoir, de produits liés à la formation des apprentis ainsi que de factures relatives à l'exercice 2026. L'excédent de charges et de subventions inclut les déficits d'exploitation des activités subventionnées pour les secteurs en couverture de déficit.

Pour les secteurs en contrat de prestations, il correspond aux subventions annuelles attendues. Toutes les activités subventionnées de la Fondation font l'objet de contrats de prestations conclus avec l'État de Neuchâtel. De plus, cela intègre également les montants de recapitalisation de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel qui seront pris en charge par l'État de Neuchâtel (voir note 17). Le déficit d'exploitation est normalement régularisé l'année suivante, déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan (voir note 18).

9. Immeubles

	Terrains	Infrastructures / Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Infrastructures/ Agencements/ Immeubles en cours de travaux	Valeur totale
Valeur brute au 01.01.2024	770'000	2'410'180	71'684'386	2'250'000	35'794	77'150'360
Transferts						-
Acquisitions / transformations						-
Réévaluation selon expertise				100'000		100'000
Sortie						-
Valeur brute au 31.12.2024	770'000	2'410'180	71'684'386	2'350'000	35'794	77'250'360
Transferts			-1'853'966	1'566'606		-287'360
Acquisitions / transformations				68'951		68'951
Remboursement subvention OFAS				146'172		146'172
Réévaluation selon expertise						-
Sortie						-
Valeur brute au 31.12.2025	770'000	2'410'180	69'830'420	4'131'729	35'794	77'178'123
Fonds d'amortissement au 01.01.2024	-	-1'163'861	-17'677'142	-	-	-18'841'004
Transferts						-
Amortissements		-152'503	-1'030'647			-1'183'150
Fonds d'amortissement au 31.12.2024	-	-1'316'364	-18'707'790	-	-	-20'024'154
Transferts			287'360			287'360
Amortissements		-136'197	-1'012'109			-1'148'306
Fonds d'amortissement au 31.12.2025	-	-1'452'561	-19'432'539	-	-	-20'885'100
Valeur nette au 31.12.2024	770'000	1'093'814	52'976'595	2'350'000	35'794	57'226'205
Valeur nette au 31.12.2025	770'000	957'619	50'397'881	4'131'729	35'794	56'293'023

Principe comptable général

Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC, les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilanciellles immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains éléments et travaux de rénovation qui ont une durée de vie plus courte.

Immeubles de rendement

Durant l'exercice 2024, la valeur de marché des immeubles de rendement a été réévaluée dans le cadre d'une expertise externe. L'immeuble situé aux Hauts-Geneveys a été réévalué à la hausse de CHF 325'000. En revanche, l'immeuble situé à La Chaux-de-Fonds a vu sa valeur dévaluée de CHF 225'000. Ces impacts ont été comptabilisés dans le compte de pertes et profits en charges et produits hors exploitation. Un immeuble sis chemin du Petit-Pontarlier 33 à 2000 Neuchâtel a été utilisé comme immeuble d'exploitation jusqu'au mois d'avril 2025. Dès cette date, il a été réaffecté en tant qu'immeuble de rendement. Une première estimation fiscale établie au 31 décembre 2024 fait ressortir une valeur de CHF 1'887'000. Une seconde estimation, réalisée par un expert immobilier indépendant en février 2026, conclut à une valeur de CHF 1'645'000. Sur la base de ces éléments et conformément au principe de prudence, nous avons considéré la valeur comptable de CHF 1'781'729 au moment de la réaffectation comme juste valeur. Cette valeur correspond à celle calculée sur la base d'un rendement moyen actualisé de 4%.



Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 10 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour certains agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail.

Terrains

Les terrains sont "les Gouttes d'Or" et le terrain viticole de Cressier.

10. Actifs grevés d'une réserve de propriétés

Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	2025	2024
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	54'618'651	55'425'632

Certains immeubles d'exploitation et immeubles de rendement sont soumis à une restriction de propriété en lien avec les cédules hypothécaires émises afin de garantir les crédits hypothécaires mentionnés au passif du bilan.

À noter que la limite globale de crédit de CHF 30'100'000 est également garantie par un cautionnement simple de l'État de Neuchâtel.

La Fondation Les Perce-Neige possède également un cautionnement solidaire de CHF 240'000 envers la BCN. Cela permet de garantir la limite de crédit de NRJ Transports Sàrl, détenue à 100% par la Fondation, de CHF 200'000 sur son compte auprès de la BCN.

De plus, il existe une cession en faveur de la BCN de tous les loyers et autres revenus présents et futurs provenant de la location ou de l'exploitation des immeubles sis rue de Port-Roulant 5 et 5a, à Neuchâtel.

Certaines immobilisations ont été financées partiellement par des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces subventions sont soumises à des conditions de durée d'utilisation minimale. En cas de revente, de désaffectation ou de changement d'affectation du bien avant un délai de 25 ans d'exploitation, un remboursement partiel peut être exigé par l'OFAS. Le montant à restituer est déterminé de manière proportionnelle, en fonction du rapport entre la durée effective d'exploitation et la durée contractuelle de 25 ans. Durant l'exercice 2025, la réaffectation de l'immeuble sis au Chemin du Petit-Pontarlier 33 à Neuchâtel a entraîné une obligation de remboursement d'une partie de la subvention à l'OFAS pour un montant de CHF 146'172 (voir note 9).

11. Équipements

	2025	2024
Valeur brute au 1 janvier	5'262'676	5'796'270
Acquisitions	144'396	195'128
Ajustements	0	6'375
Sortie	-471'907	-735'097
Valeur brute au 31 décembre	4'935'165	5'262'676
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-4'073'216	-4'586'504
Amortissements	-226'329	-215'434
Ajustements	0	-6'375
Sortie	471'907	735'097
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-3'827'637	-4'073'216
Valeur nette au 31 décembre	1'107'528	1'189'461

Au cours de l'exercice 2024 et 2025, du mobilier entièrement amorti et qui n'était plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat.

12. Véhicules

	2025	2024
Valeur brute au 1 janvier	1'933'638	1'840'038
Acquisitions	203'211	96'600
Sortie	-	-3'000
Ajustements	-	-
Valeur brute au 31 décembre	2'136'850	1'933'638
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-1'643'281	-1'502'635
Amortissements	-130'821	-143'646
Sortie	-	3'000
Ajustements	-	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-1'774'101	-1'643'281
Valeur nette au 31 décembre	362'748	290'358

Lors de l'exercice 2024, des véhicules totalement amortis et plus utilisés ont été sortis, sans impact sur le résultat.

13. Informatique et communication corporels

	2025	2024
Valeur brute au 1 janvier	726'133	742'082
Acquisitions	66'615	92'904
Sortie	-93'717	-95'130
Ajustements	-115	-
Transfert	-	-13'723
Valeur brute au 31 décembre	698'916	726'133
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-420'216	-416'593
Amortissements	-109'826	-112'477
Sortie	93'717	95'130
Ajustements	115	-
Transfert	-	13'723
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-436'210	-420'216
Valeur nette au 31 décembre	262'706	305'917

En 2024 et 2025, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Des immobilisations entièrement amorties, initialement classées dans la catégorie des immobilisations corporelles, ont été transférées, en 2024, dans les immobilisations incorporelles.

14. Informatique et communication incorporels

	2024	2024
Valeur brute au 1 janvier	400'489	379'875
Acquisitions	54'567	6'891
Sortie	-8'100	-
Transfert	-	13'723
Valeur brute au 31 décembre	446'956	400'489
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-378'198	-341'807
Amortissements	-8'715	-22'668
Sortie	8'100	-
Transfert	-	-13'723
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-378'813	-378'198
Valeur nette au 31 décembre	68'143	22'291

En 2025, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Des immobilisations entièrement amorties, initialement classées dans la catégorie des immobilisations corporelles, ont été transférées, en 2024, dans les immobilisations incorporelles.



15. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ainsi que les charges financières (voir note 22) sont présentées dans la rubrique « 44. Charges d'investissement ».

16. Immobilisations financières

	2025	2024
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers) Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	147'187	132'852

Lors de l'exercice 2024, la Fondation a acquis, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, 100% du capital social de la société NRJ Transports Sàrl dont le siège est situé à Boudevilliers (Val-de-Ruz). Cette société est active dans le secteur du transport de personnes en situation de handicap.

A la date d'achat, la participation a été évaluée au coût d'acquisition qui représentait la valeur de marché des actifs nets de la société.

- Prix d'acquisition : CHF 1'494'000
- Actifs repris : CHF 2'233'916
- Passifs repris : CHF 720'630

Le financement de l'acquisition a été assuré par l'utilisation de CHF 100'000 de fonds affectés au secteur Enfance & Adolescence (voir note 24), ainsi que de CHF 1'394'000 de fonds libres. Afin de comptabiliser l'utilisation des fonds, un actif négatif a été créé, annulant ainsi la participation de CHF 1'494'000 au bilan.

Cette acquisition permet de pérenniser le transport des bénéficiaires de prestations de la Fondation sur le long terme.

17. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN, anciennement Prévoyance.ne). Au 31 décembre 2025, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de la CPCN de zéro franc.

En 2013, une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de la Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de la caisse de pensions. Afin d'honorer cette dette, un prêt avait été contracté auprès de la CPCN pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes :

- Taux 3.5% jusqu'au 31 décembre 2019 et 2.25% dès le 1^{er} janvier 2020
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

À fin décembre 2025, le montant dû à la CPCN est de CHF 1'927'700 (2024 : CHF 2'076'700).

En lien avec le passage au système d'assurance de la primauté des cotisations et avec une nouvelle recapitalisation de la caisse en 2019, les employeurs et employés ont dû supporter des mesures compensatoires. Afin de financer ces mesures, La Fondation a contracté un emprunt d'un montant initial de CHF 2'132'961. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de l'État de Neuchâtel pour cet emprunt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 2'132'961 sont les suivantes :

- Taux entre 1.66% et 2.84% selon les tranches
- Durée 20 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur une durée maximale 25 ans; pas de rémunération de cette garantie

Au 31 décembre 2025, le montant dû à la CPCN est de CHF 1'386'425 (2024 : CHF 1'493'073).

Les cotisations versées à la caisse de pensions en 2025 s'élèvent à CHF 6'971'263.- pour la part employeur et à CHF 4'673'297 pour la part employés (total CHF 11'644'561.-). En 2024, elles s'élevaient à CHF 6'494'542 pour la part employeur et à CHF 4'340'110 pour la part employés (total CHF 10'834'652).

Pour l'exercice 2025, le degré de couverture des engagements se monte à 85.0% (2024 : 81.8%) au-dessus du chemin de croissance prévu de 70.7% (2024 : 69.9%). La Fondation renonce donc à comptabiliser un actif de prévoyance.

18. Comptes de régularisation de passifs

	2025	2024
Acomptes de régularisation de l'Etat de Neuchâtel	71'084'474	61'817'155
Comptes de régularisation de passifs	1'117'138	2'737'542

Le montant de CHF 71'084'474 au 31.12.2025 (2024 : CHF 61'817'155) vient des acomptes de subventions de l'État de Neuchâtel de l'année 2025, respectivement 2024.

Les comptes de régularisation de passifs sont principalement composés de factures relatives à des dépenses liées à l'exercice sous revue non reçues à la date de clôture.

19. Dettes à court terme portant intérêts (< 12 mois)

	2025	2024
	21'002'848	32'502'398
Banque Cantonale Neuchâteloise	20'220'000	24'040'000
Prêt CPCN	149'000	149'000
Prêt Banque Cantonale Neuchâteloise	106'648	106'648
Dettes hypothécaires	527'200	8'206'750

20. Provisions

Aucun litige ou risque nécessitant la comptabilisation d'une provision est connu ou attendu.

21. Dettes à long terme portant intérêts

Ventilation des dettes à long terme (art. 961a al. 1 CO)		2025	2024
		31'796'336	25'068'734
Prêt CPCN/BCN	Deux à cinq ans	1'022'592	1'449'184
Prêt CPCN/BCN	Plus de cinq ans	2'035'884	1'864'940
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	15'409'137	16'000'450
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	13'328'723	5'754'160

Les parts échues à moins de 12 mois figurent dans la note 19 ci-dessus



22. Résultat financier

	2025	2024
Charges financières	1'265'673	1'500'280
Frais bancaires	7'950	18'017
Autres intérêts BCN	121'252	376'456
Intérêts prêt CPCN	77'824	84'206
Intérêts cautionnement	397'384	398'129
Intérêts dettes hypothécaires	661'264	623'472
Produits financiers	2'114	28'732

23. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2025	Utilisation	Attribution	31.12.2024
Loterie Romande	31'563	-171'644	80'000	123'207
Dons pour la Maison de Vie DEFI	38'145			38'145
Dons pour la Maison de Vie et de Santé	45'012	-45'432	24'160	66'283
Dons pour le DC Aînés	27'869			27'869
Dons pour le DCES	228'250	-26'794		255'044
Dons pour le FEJ	7'726			7'726
Dons pour le FORTL	1'257			1'257
Dons 50e anniversaire de la Fondation	12'408			12'408
Dons pour la salle de gymnastique	-	-76'005	8'699	67'306
Dons pour l'achat de matériel adapté	5'894	-3'400		9'294
Dons pour le sport	21'205	-53'463	13'600	61'067
Dons pour les activités	7'015			7'015
Dons pour les places de jeux	7'500	-22'517	30'017	-
Divers dons affectés	2'115	-1'253	1'600	1'768
Fonds ANMEA affecté au secteurs enfants et adolescents	77'996			77'996
Fonds ANMEA affecté aux secteurs adultes et seniors	166'274			166'274
Total général	680'228	-400'509	158'076	922'661

La Loterie Romande a versé une contribution de CHF 138'000 en 2024 à la Fondation pour la rénovation de la salle de gym, l'achat de matériel de loisirs, l'achat d'un vélo adapté ainsi que l'installation d'une salle Snoezelen. En 2025, la Loterie Romande a accordé une nouvelle contribution de CHF 80'000 pour la rénovation d'une place de loisirs et de détente, l'achat d'un vélo adapté, l'installation des stores d'ombrage ainsi que la privatisation d'une zone de rencontre en faveur de nos bénéficiaires.

Au 31 décembre 2023, la Fondation Les Perce-Neige a quitté l'Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes (ANMEA). Une part de la fortune de l'ANMEA a été versée à la Fondation suite à son départ en 2023 et le solde en 2024. La fortune de l'ANMEA a été constituée grâce à des cotisations des institutions membres subventionnées par l'état de Neuchâtel. En conséquence, en accord avec les services étatiques concernés, deux fonds ont été créés et affectés. L'objectif est de les utiliser pour des dépenses futures qui répondent aux buts originaux de l'ANMEA.

24. Capital de l'organisation

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'intégralité des activités de la Fondation subventionnées par l'État de Neuchâtel est réalisée via des contrats de prestations valables deux ans. La gestion opérationnelle de ces contrats est assurée en partenariat avec les instances étatiques compétentes, à savoir :

- Pour le secteur Enfance & Adolescence, l'Office de l'Enseignement Spécialisé, rattaché au Département de la Formation, des Finances et de la Digitalisation ;
- Pour les secteurs Adultes & Seniors, le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte, rattaché au Département de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

Ces contrats définissent les conditions-cadres ainsi que les modalités de collaboration entre l'État de Neuchâtel et la Fondation pour une durée de deux ans, soit pour les exercices 2024 et 2025.

Les résultats annuels des activités subventionnées sont comptabilisés au bilan sous les rubriques " Résultat OES de l'exercice" et "Résultat SAHA de l'exercice" via le compte de pertes et profits par les rubriques "Dont attribution / prélèvement résultat OES en attente de validation" et "Dont attribution / prélèvement au résultat SAHA en attente de validation". Le résultat est, après acceptation du décompte de subventionnement, alloué au bilan dans les rubriques "Capital du fonds OES" et "Capital du fonds SAHA".

Les versements cumulés au fonds sont limités à un montant maximum. Tout excédent doit être remboursé à l'État de Neuchâtel. Il est comptabilisé, au compte de résultat, dans le groupe de compte 69 et au bilan dans les "comptes de régularisation de passifs" (voir note 18).

La baisse du capital libre en 2024 est liée à l'achat de la société NRJ Transports Sàrl. L'augmentation du capital libre en 2025 s'explique principalement par un héritage reçu au bénéfice de la Fondation.

25. Subventions publiques

Le tableau ci-dessous détaille le traitement des subventions étatiques de l'État de Neuchâtel au sein du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation.

	2025	2024
Subventions prévues pour l'exercice	74'743'114	70'478'336
Subventions à recevoir pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance	3'093'310	3'331'972
Avances de subventions reçues	71'084'474	61'817'155
Résultats de l'exercice en attente de validation	566'444	2'038'907
Résultats excédant le plafond des fonds	1'539'093	-
Capital des fonds subventionnés	890'113	728'909
Produits des activités subventionnées	73'204'021	70'478'336

Les subventions prévues pour l'exercice ainsi que les subventions à recevoir pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance sont comptabilisées, au bilan, dans les comptes de régularisation d'actifs.

Les avances de subventions reçues sont comptabilisées, au bilan, dans les comptes de régularisation de passifs.

Les résultats de l'exercice en attente de validation sont comptabilisés, au bilan, dans les résultats OES et SAHA de l'exercice. Au compte de pertes et profits, ils sont comptabilisés dans les rubriques "dont attribution / prélèvement au résultat OES/SAHA de l'exercice en attente de validation". Si une part du résultat excède le plafond du fonds, celle-ci est déduite des subventions à recevoir et comptabilisée dans les comptes de régularisation d'actif.



Le capital des fonds subventionnés est comptabilisé, au bilan, dans le capital du fonds OES et, respectivement, SAHA.

Les produits des activités subventionnées sont comptabilisés, au compte de pertes et profits, dans la rubrique "69 Contributions à l'exploitation et dons".

En complément des activités subventionnées faisant l'objet de contrats de prestations signés avec l'État de Neuchâtel, la Fondation fournit également d'autres prestations subventionnées au sens de la norme RPC 28.

	2025	2024
Recettes facturées aux cantons tiers	6'699'333	6'083'102
Recettes facturées aux communes neuchâteloises	3'122'174	2'914'017
Recettes diverses	47'178	113'348

26. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement. Lors de l'exercice 2024, ils comprennent également les réévaluations des immeubles de rendement (voir note 9).

27. Transaction avec des parties liées

Durant l'exercice 2025, la Fondation a réalisé les transactions récurrentes suivantes avec des parties liées :

Nature de la transaction	Partie liée	Montant (CHF)	Conditions spécifiques
Achat de prestations de transports	NRJ Transports Sàrl	4'205'429	Aux conditions du marché

28. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subventions étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes de la Fondation les Perce-Neige. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs. À noter qu'à fin 2025, un solde de subvention concernant l'exercice 2024 n'a pas encore été versé par l'autorité cantonale compétente.

29. Recherche de fonds

Depuis, le 1^{er} janvier 2019, la fondation emploie un collaborateur qui est dédié à la recherche de fonds. Son activité financière se compose de :

	2025	2024
Charges monétaires	-201'522	-194'204
Revenus monétaires	204'709	364'023
Résultat monétaire	3'187	169'819

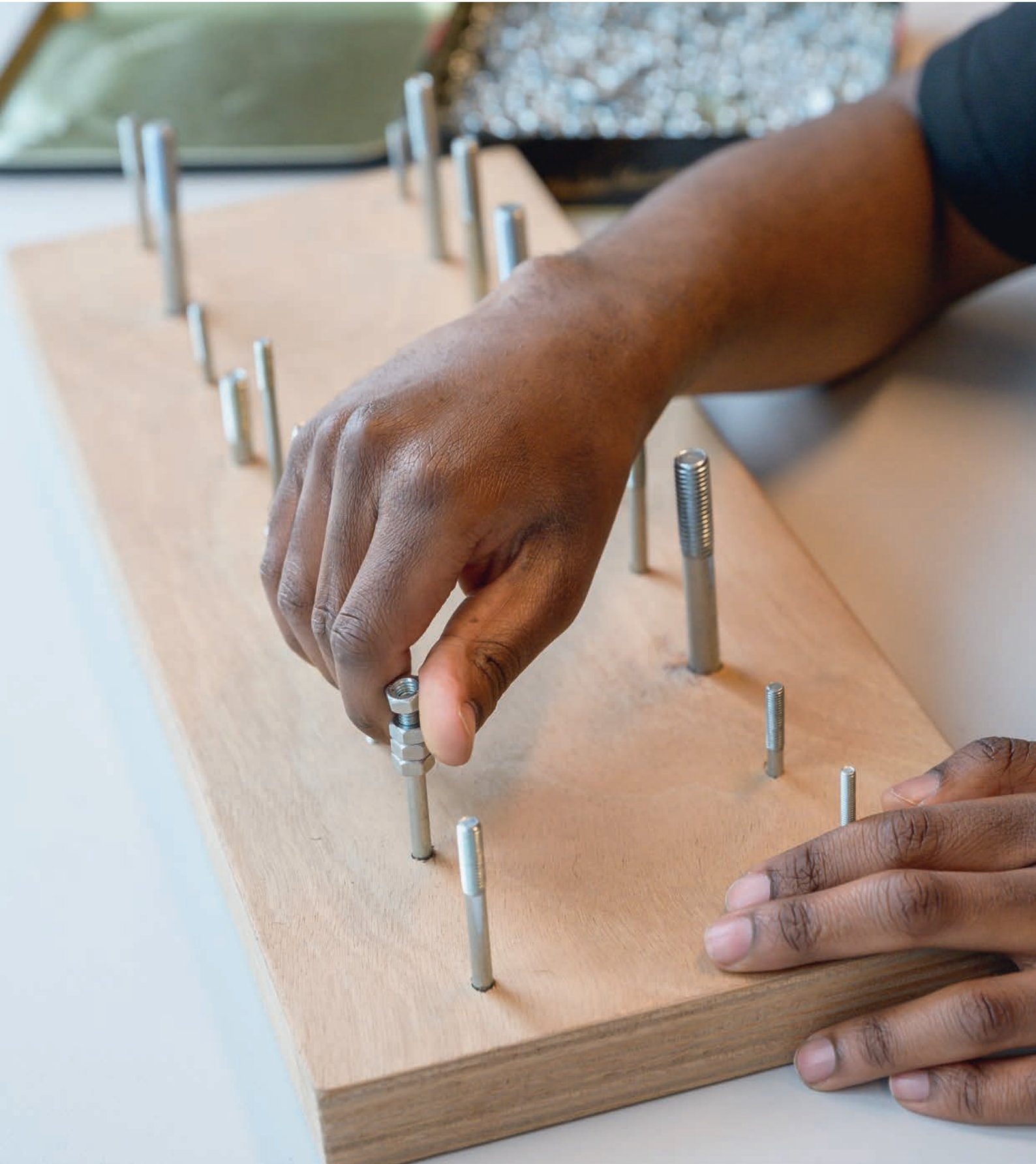
Les charges monétaires mentionnées ci-dessus sont considérées comme des charges de collecte de fonds (y compris les charges de personnels). Ces coûts sont déterminés sur la base des centres de coûts analytiques.

De plus, des dons en nature estimés à CHF 20'000 ont été reçus de la part de différents donateurs. Nous remercions les donateurs pour leur générosité.

Les indications ci-dessus ne concernent que l'activité spécifique de recherche de fonds. Il n'est pas jugé pertinent de présenter l'ensemble de l'activité en distinguant les charges administratives et les charges de collecte de fonds et de publicité générale.

30. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2025 s'élèvent à CHF 49'726 TTC en lien avec les prestations de révision (en 2024 : 43'240 TTC).



Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels au conseil de fondation de la Fondation Les Perce-Neige, à Val-de-Ruz

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Les Perce-Neige, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, et aux statuts de la fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'activité. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative, que celle-ci provienne de fraudes ou résulte d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

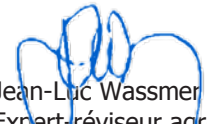
Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

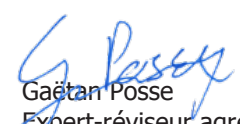
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en lien avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA


Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 21 mai 2026
Exemplaire numérique

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

